Tableau 1 : Décès prématurés à la suite de l'exposition à l'ozone et au NO₂ dans différentes agglomérations urbaines du Québec, en 2002.

00					
		Décès prématurés (écart-type)			
Villes*	Population totale	Mortalité aigüe		Mortalité chronique	
		Exposition à l'ozone	Exposition au NO ₂	Exposition aux PM _{2,5}	
Grande région de Montréal					
- Champlain (DR)	312 635	20 (3)	21 (7)	ND	
- L'Assomption (DR)	103 950	5 (0,7)	ND	21 (5)	
- Laval (DR)	343 505	20 (3)	28 (9)	ND	
- Communauté urbaine de Montréal (DR)	1 817 040	112 (18)	228 (76)	909 (207)	
Saguenay	155 305	3 (0,5)	ND	33 (7)	
Québec	684 650	45 (7)	58 (19)	237 (54)	
Trois-Rivières	137 990	9 (2)	7 (2)	57 (13)	
St-Jean-sur-Richelieu	79 725	7 (1)	3 (1)	22 (5)	
Communauté urbaine de l'Outaouais	226 620	10 (2)	10 (3)	ND	

*DR: division de recensement; ND: non disponible.

Source: tiré de Bouchard et Smargiasi, 2008.

B. RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ILOTS DE CHALEUR

La canicule qui a frappé l'Europe en 2003 a été particulièrement meurtrière. Les organismes de santé s'accordent pour attribuer 15 000 décès en France à cette vague de chaleur. Du fait du réchauffement planétaire, les épisodes de chaleur accablante de l'été vont progressivement croître en fréquence et en intensité. Les canicules sont difficiles à supporter par les populations, surtout celles vivant en zones urbaines, car elles sont accentuées par les îlots de chaleur. Comme l'indique un document de 2010, « Lorsqu'elle est très élevée, la chaleur urbaine entraîne pour la population un inconfort et parfois même de graves problèmes de santé, tels que des coups de chaleurs et des problèmes cardiaques » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, Les cahiers de l'Institut EDS, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Le Québec n'échappe pas à ces phénomènes. La métropole montréalaise a ainsi connu une période de canicule en juillet 2010. Durant cinq jours consécutifs, la moyenne des températures maximales a dépassé 33°C et les températures minimales sont restées supérieures à 20°C pendant neuf jours. Une analyse de l'Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal (Canicule 2010 à Montréal (2011) Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx asssmpublications/978-2-89673-036-0.pdf) a révélé que, du 6 au 11 juillet 2010, 106 décès étaient probablement ou possiblement attribuables à la chaleur, dont 93 dans la communauté.

Les cartes des ilots de chaleur du Gouvernement du Québec confirment les craintes de la santé publique et montrent d'immenses et intenses ilots de chaleur à Québec, notamment au plateau centre de Sainte-Foy. Cet ilot de chaleur, déjà inquiétant en soi, augmentera en superficie et en amplitude avec la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme de la Ville de Québec adopté cet hiver, car il ne prévoit aucun plan d'atténuation de la minéralisation des surfaces provoquées par la future densification. Comme on l'a vu au chapitre sur l'environnement, les grands espaces de Sillery, comme tout espace naturel urbain, contribuent efficacement à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques en

climatisant le territoire urbanisé situé aux environs. Alors que les Nations unies et les organismes de santé exhortent les décideurs à mettre en place des mesures d'atténuation contre les effets du réchauffement planétaire avec de plus en plus d'empressement, la conservation des espaces naturels des domaines de Sillery répondent adéquatement à ce problème de santé publique.



Il est bien connu que les personnes âgées et celles souffrant de maladies cardio-vasculaires sont les personnes les plus vulnérables face à la chaleur accablante. Mais, étonnamment, les personnes atteintes de maladies mentales sont également affectées. Ce fait a été mis en lumière dans le rapport de l'Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal. Ce rapport a ainsi révélé que, des 93 décès attribuables à la chaleur, 55 cas sont dus à des problèmes cardiovasculaires et 31 cas concernent des personnes ayant des troubles de santé mentale, dont 13 personnes souffrant de schizophrénie. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette vulnérabilité. Ces personnes peuvent avoir une perception de chaleur ou une thermorégulation altérée, ou des réponses physiologiques et comportementales inadéquates. Ces problèmes peuvent résulter de la maladie elle-même ou des médicaments pris par ces personnes.

Les résultats du rapport conduisent à de multiples recommandations pour la santé publique en cas de canicule, mais il souligne également l'importance de poursuivre les efforts de prévention par la climatisation des milieux de vie, par la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et par les mesures de verdissement de l'environnement du milieu urbain.

C. CONTAMINATION DES EAUX DU FLEUVE SAINT-LAURENT

« En ce qui a trait aux précipitations annuelles, il est prévu que, d'ici 2100, elles auront augmenté de 20 % en moyenne par rapport à l'an 2000, avec une recrudescence des événements extraordinaires de pluies torrentielles à travers l'Amérique du Nord (Christensen *et al.*, 2007). Se basant sur de nombreuses études scientifiques, Mailhot *et al.* (2008) avancent l'hypothèse que les épisodes de pluie intense augmenteraient de l'ordre de 7 à 23 %, au Québec, entre la période climatique 1961-1990 et la période de 2041-2070.» (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Or, comme nous l'avons vu au chapitre environnement, les eaux de ruissellement en excès provoquent des débordements d'égouts qui contaminent les cours d'eau situés à proximité. Pour le territoire de Sillery, ces eaux d'égouts risquent de rejoindre le fleuve Saint-Laurent, contaminant ses eaux qui servent de source d'eau potable et de lieu de baignade pour les populations situés en aval. Cette contamination peut entrainer des problèmes de santé chez les populations qui en dépendent. La présence des grands espaces verts du site patrimonial de Sillery permet de capter les eaux de ruissellement et de diminuer ce problème qui risque de s'amplifier dans les prochaines années à cause des changements climatiques.

D. OBÉSITÉ

« La recrudescence des problèmes liés à l'obésité n'épargne pas non plus le Québec, où la prévalence de l'excès de poids et de l'obésité chez les adultes a augmenté de près de 50 % de 1987 à 1998 (Institut national de santé publique du Québec, 2006) » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010). La sédentarité est aussi un facteur de risque de développement des cancers. La présence de circuits récréatifs avec des points d'intérêt insérés dans une trame naturelle, tels que les circuits proposés dans le chapitre tourisme et économie locale, exercent un grand pouvoir d'attraction sur la population, les incitant à marcher, à se promener et à faire de l'activité physique. De véritables espaces de vie qui peuvent être animés par des expositions d'œuvre d'art en plein air ont beaucoup plus de chances d'êtres attrayants qu'un simple sentier linéaire sans animation et sans but ni destination. C'est pourquoi nous croyons que la conservation intégrale des « grands domaines » et leur mise en valeur serait beaucoup plus bénéfique pour la société que leur privatisation irréversible par du développement immobilier.

E. SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

« D'un point de vue psychologique, le lien entre bien-être et végétation urbaine est très clairement établi (Kaplan, 1993; Frumkin, 2001; Kaplan, 2001; Gidhlof- Gunnarsson et Ohrstrom, 2007; Kaplan, 2007). Le contact avec la nature permet, de façon générale, de réduire le niveau de stress (Ulrich 1986; Parsons et al., 1998; McPherson et al., 2007), de reposer la vue et d'apaiser les tensions liées à la vie en milieu urbain (Vergriete et Labrecque, 2007). Des citadins ayant un accès à un espace vert à l'abri du bruit présentent moins de problèmes psychosociaux, tels que fatigue et épuisement (19 % moins d'incidence), stress (16 %) et caractère irritable (15 %), que leurs concitoyens qui n'ont pas accès à un oasis de tranquillité végétalisé (Gidhlof-Gunnarsson et Ohrstrom, 2007). De plus, en fournissant des espaces de rencontre, les arbres et les espaces verts contribuent à améliorer la qualité des liens sociaux dans les communautés (Coley et al., 1997; Leyden, 2003), à revitaliser les quartiers (Kuo, 2003) et à favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance (Wolf, 2003a). » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, Les cahiers de l'Institut EDS, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Puisqu'une densification importante verra le jour sur le plateau centre de Sainte-Foy dans les prochaines années, il est important de conserver pour cette population les vastes espaces verts du site patrimonial de Sillery dont l'étendue, la beauté et la valeur patrimoniale s'apparentent à celles du Parc des Plaines d'Abraham. Un jour, imaginer le plateau centre de Sainte-Foy sans le Parc des Grands domaines semblera aussi incongru qu'imaginer aujourd'hui la Colline parlementaire sans les Plaines d'Abraham car ces grands espaces verts, surtout s'ils ont une signification identitaire, répondent à un besoin vital de la population urbaine aussi bien aux plans de la santé physique et de la santé psychologique qu'au plan des rapports sociaux.

.

5. RECOMMANDATIONS

Avant-propos

Tel que nous l'avons démontré dans les sections précédentes, l'enjeu du site patrimonial de Sillery ne peut se restreindre à son seul aspect patrimonial. Les aspects sociaux, environnementaux, touristiques, économiques et sanitaires doivent être pris en compte, ce que la Ville de Québec a refusé de faire jusqu'à maintenant. Conscients des limites du pouvoir du ministre de la Culture dans ce dossier, nous nous tournons vers le Gouvernement du Québec pour l'enjoindre à utiliser ses pleins droits et pouvoirs pour prendre le leadership de l'aménagement du littoral ouest de la Capitale nationale. Ce territoire est borné au nord par l'axe patrimonial Grande Allée – chemin Saint-Louis, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par le Vieux-Québec et à l'ouest par le Vieux Cap-Rouge et inclut le site patrimonial de Sillery. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt des québécoises et des québécois de préserver l'intégralité des caractéristiques historiques et paysagères du site patrimonial de Sillery pour les mettre en valeur afin d'enrichir notre Capitale nationale.

A. RECOMMANDATIONS POUR LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

À la lumière des sections précédentes, nous recommandons que :

- 1. Le Gouvernement du Québec prenne le leadership de la vocation et de l'aménagement du site patrimonial de Sillery ;
- 2. L'intégralité territoriale des « grands domaines » de Sillery soit conservée à l'exception de toute scission cadastrale nécessaire à la création du parc des « grands domaines » ;
- 3. Les édifices conventuels des « grands domaines » soient recyclés et agrandis de façon pavillonnaire si nécessaire ;
- 4. Aucune nouvelle construction ne soit autorisée sur les « grands domaines » de Sillery ;
- 5. Le côté nord du chemin Saint Louis soit inclus dans le site patrimonial de Sillery ;
- 6. Les villas d'époque et leurs dépendances, les propriétés (édifices conventuels à valeur patrimoniale élevée et terrains paysagers) des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc et des Pères Assomptionnistes ainsi que les terrains paysagers des cimetières Saint-Patrick et Mount-Hermon soient classés monuments historiques.
- 7. Les parcours d'implantation historique comme la côte de Sillery soient protégés contre les élargissements et remaniements du tracé en vue d'augmenter le transit automobile ;
- 8. La réfection de la côte de Sillery ne soit pas autorisée avant la fin de la consultation publique ;
- Un fonds provincial du patrimoine et des paysages culturels soit créé à partir de la perception d'un pourcentage sur la plus-value occasionnée par des changements de zonage survenant sur tout terrain de toute municipalité de la province;
- 10. Un fonds d'acquisition des «grands domaines » soit créé à partir de programmes gouvernementaux, du fonds provincial du patrimoine et des paysages culturels, d'une réallocation du budget prévu pour la phase 3 de la Promenade Samuel-de-Champlain et d'une levée de fonds cautionnée par le Gouvernement du Québec ;

- 11. La Commission de la capitale nationale du Québec soit mandatée pour créer le parc des « grands domaines » par l'acquisition, et, si nécessaire, l'expropriation des propriétés suivantes :
 - a. Priorité à court terme :
 - i. Domaine Woodfield Sillery
 - ii. Domaine Sous-les-bois
 - iii. Propriété des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc
 - b. Priorité à moyen terme :
 - i. Portion sud et est de la Fédération des Augustines
 - ii. Propriété des Pères Assomptionnistes
 - c. Priorité à long terme :
 - i. Boisé Benmore
 - ii. Portion nord du Boisé des Augustines
 - iii. Portion ouest des Sœurs Jésus-Marie

Ce parc créerait l'espace nécessaire pour des projets attractifs ponctuels comme une Biennale d'arts, de design et/ou de mobilier urbain, etc.

12. Un sentier pédestre des « grands domaines » soit aménagé pour relier tous les « grands domaines » du parc du Bois-de-Coulonge jusqu'à la Maison des Jésuites ;

Carte: Parc des Grands domaines



Tableau des acquisitions en vue de la création du Parc des Grands domaines

		Estimé du coût d'achat (millions de dollars)			
Propriété	Description	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Domaine Woodfield-Sillery	1 hectare (approximatif) d'un boisé patrimonial d'intérêt servant d'écran visuel	1.6			
Domaine Sous- les-bois	6.1 hectares (approximatif) d'espace vert paysager	5.0			
Propriété des Sœurs Sainte- Jeanne d'Arc	Édifice conventuel et 5.9 hectares (approximatif) d'espace vert paysager	10.2			
Portion sud et est de la Fédération des Augustines	2.2 hectares (approximatif) d'espace vert paysager		1.8		
Propriété des Pères Assomptionnistes	Édifice conventuel et 6.1 hectares (approximatif) d'espace vert paysager		9.2		
Boisé Benmore	0.9 hectare (approximatif) d'un boisé exceptionnel			0.7	
Portion nord du Boisé des Augustines	2.4 hectares (approximatif) d'espace vert paysager et de boisé			1.9	
Portion ouest des Sœurs Jésus- Marie	1.2 hectare (approximatif) d'espace vert paysager			1.0	
Total	24.9 hectares d'espaces verts + 2 édifices conventuels	16.8	11.0	3.6	
Grand total	24.9 hectares d'espaces verts + 2 édifices conventuels		31.4 millions \$		

- 13. Le site patrimonial de Sillery soit annoncé par des pancartes signalétiques et mis en valeur par un kiosque d'accueil afin que les québécois et les touristes puissent l'identifier et le découvrir :
- 14. Les projets de recyclage des édifices conventuels et d'aménagement des « grands domaines » inclus dans le parc des « grands domaines » soient en lien avec l'histoire des lieux, autorisent l'accès public, permettent à la nation québécoise de découvrir son histoire et viennent bonifier l'offre touristique de Québec. À ce titre, nous pouvons citer le projet de la Maison de la forêt où des organismes sans but lucratif en lien avec la forêt comme le Conseil de l'industrie forestière du Québec se logeraient dans un édifice conventuel recyclé et financeraient le Musée de la forêt;
- 15. Les espaces verts composés de prairies, alignements d'arbres et boisés du site patrimonial de Sillery soient conservés dans leur intégralité et intégrés dans le projet de trame verte de Québec piloté par Nature Québec ;
- 16. Une table de concertation regroupant tous les différents intervenants (paliers gouvernementaux, tourisme, environnement, urbanisme, citoyens, patrimoine) soit formée pour piloter la mise en valeur du site patrimonial de Sillery et harmoniser son aménagement durable avec celui de l'ensemble territorial du littoral ouest ;
- 17. Un mécanisme d'avis et de consultation publique soit mis en place pour informer la population de projets d'aménagement dérogatoires au futur *Plan de conservation, de mise en valeur et d'aménagement* et pour la consulter sur ces projets dérogatoires avant que le ministre de la Culture ne puisse utiliser son pouvoir discrétionnaire pour approuver un projet dérogatoire;
- 18. L'axe Grande Allée chemin Saint-Louis soit classé comme site patrimonial déclaré ;
- 19. L'avenue Maguire soit incluse dans le périmètre tampon du site patrimonial de Sillery afin que de conserver le cachet historique et attractif de cette porte d'entrée nord du site patrimonial de Sillery ;
- 20. Le Gouvernement du Québec prenne le leadership de l'aménagement récréotouristique du littoral ouest de la Capitale nationale et mandate la Commission de la capitale nationale du Québec pour en réaliser l'aménagement.

Carte de l'aménagement récréotouristique proposé dans la section 2 *Tourisme et économie* du chapitre VII *Plan de mise en valeur et d'aménagement durable* de ce mémoire :



VIII. PROMESSES DU PARTI QUÉBÉCOIS

Avant-propos

Lors de la campagne électorale de 2012, le Parti Québécois a fait des promesses quant à l'avenir du site patrimonial de Sillery. La mise en oeuvre de ces engagements permettra de créer un véritable projet de société qui sera à la fois enrichissant, rassembleur et mobilisateur. Il contribuera à embellir notre capitale nationale, à la rendre plus riche et attractive et à en faire un modèle de développement pour le Québec entier en misant sur nos repères identitaires. Nous tenons à rappeler dans ce chapitre les promesses qui ont été faites aux québécoises et québécois. Nous enjoignons le gouvernement actuel de respecter ces promesses afin de donner aux québécoises et québécois une capitale nationale qui sera synonyme de fierté et de prospérité, pour eux et leurs descendants.

A. LE PLAN QUÉBEC 2017

Nous croyons que le projet de société que nous proposons dans le chapitre *Plan de mise en valeur et d'aménagement durable* s'inscrit dans la vision de l'équipe du Parti Québécois de la région de la Capitale nationale qui fut élaborée pour la campagne électorale de 2012. Nous reproduisons ici les éléments les plus significatifs du Plan Québec 2017 :

Lors de notre dernier congrès, le Parti Québécois de la Capitale-Nationale a fait adopter un plan pour notre région. C'est donc fort de l'appui de tout le parti, formé de dizaines de milliers de membres, que nous avons intégré notre vision dans le plan d'action d'un gouvernement du Parti Québécois. En voici quelques éléments :

- > :
- Mandater la Commission de la capitale nationale afin qu'elle élabore une politique d'aménagement de façon à mettre davantage en valeur le rôle historique et le potentiel de la Capitale-Nationale en matière de développement durable;

L'Équipe du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale est fière de présenter son nouveau programme inspiré de principes qui nous ressemblent et qui nous rassemblent :

S'AFFIRMER par le développement de notre identité culturelle et par la protection de notre patrimoine;

S'ENRICHIR par l'innovation économique, la protection de notre territoire et le développement de nos produits touristiques;

S'ENTRAIDER par la valorisation de l'engagement et de la responsabilité communautaire.

UN PLAN POUR AFFIRMER notre marque distinctive, le patrimoine

L'Équipe du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale croit que le patrimoine de notre région est notre marque distinctive reconnue dans le monde entier.

Nous préserverons les caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement historique de Sillery et contribuerons à la mise en valeur de ses paysages naturels dans une perspective de développement durable.

UN PLAN POUR S'ENRICHIR en appuyant notre industrie touristique

B. COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 23 AOÛT 2012



COMMUNIQUÉPOUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Arrondissement historique de Sillery UN MORATOIRE DE SIX MOIS POUR BONIFIER LE CADRE DE GESTION

Québec, le 23 août 2012 – Monsieur Neko Likongo, candidat du Parti Québécois dans la circonscription de Jean-Talon, propose un moratoire de six mois afin de bonifier le cadre de gestion qui régit les nouveaux projets immobiliers sur les hauteurs de Sillery. Le cadre de gestion actuel régit par le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine (MCCCF) est incomplet, puisqu'il est possible de le contourner selon les interprétations.

«Avant d'aller plus loin dans le développement de projets immobiliers nous devons renforcir le cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'Arrondissement historique de Sillery afin de s'assurer qu'il

respecte les caractéristiques patrimoniales et historiques du lieu, » déclare le candidat du Parti

Québécois.

Neko Likongo croit que le développement ne peut se faire au cas par cas : « Si le cadre de gestion actuel

ne suffit pas à éviter le morcellement et la dénaturation des grands domaines de Sillery, nous devons le

bonifier. C'est pourquoi, je propose trois mesures dans le but de protéger le patrimoine de Sillery et

mieux aménager son territoire : premièrement, nous favoriserons les projets ayant un lien avec l'histoire

des grands domaines de Sillery, deuxièmement nous devons garantir l'accès public aux grandes

propriétés des hauteurs de Sillery et troisièmement il faut ajouter le développement de l'offre

touristique dans les orientations du cadre de gestion »

Processus de consultation

Pour mieux évaluer ces mesures et d'autres qui pourraient s'y ajouter, le candidat péquiste propose que

la Commission de la Capitale-Nationale, reçoive le mandat de créer, en collaboration avec le MCCCF, une

consultation auprès de certains intervenants, dont ferait partie, notamment, la ville de Québec, des

promoteurs, des représentants de communautés religieuses et des groupes de citoyens de

l'arrondissement. Soulignons que la Commission de la Capitale-Nationale est déjà propriétaire du Bois

de Coulonge et du Domaine Cataraqui et projette d'aménager un sentier public sur les hauteurs de

Sillery afin de compléter l'aménagement de la promenade Samuel de Champlain.

« Je note l'immobilisme, ainsi que le manque de vision et de leadership de la part du député sortant de

Jean-Talon, M. Yves Bolduc, ainsi que de la ministre sortante du MCCCF, Madame Christine Saint-Pierre.

Je constate également qu'il ne suffit plus d'examiner les projets au cas par cas, en fonction de leur

impact, et de fuir ses responsabilités en prétendant qu'il ne revient pas au gouvernement de se

prononcer sur la vocation future des grandes propriétés. Dans ce dossier, le Ministre Bolduc a manqué à

son devoir de député en ne proposant aucune vocation pour rassurer la population vivant dans

l'arrondissement historique de Sillery, d'où la grogne actuelle». conclut le candidat du PQ dans Jean-

Talon.

-30-

Source : Antonine Yaccarini

Responsable des communications

Parti Québécois - Jean-Talon

126

IX. APPUIS REÇUS

Avant-propos

À l'hiver 2010-2011, nous avons contacté, en collaboration avec la Société d'histoire de Sillery, le Conseil de quartier de Sillery et Québec Arbres, des organismes et des experts pour leur demander leur appui aux requêtes, suggestions et recommandations que nous avions faites au maire Régis Labeaume. Pour ce faire, nous leur avons transmis la lettre que nous avions envoyée le 2 décembre 2010 au maire de Québec. Certains ont reçu l'ensemble de la correspondance échangée que vous trouverez à la section A de ce chapitre. La liste des appuis que nous avons reçus se retrouve à section B.



A. CORRESPONDANCE

Le 2 décembre 2010.

M. Régis Labeaume Maire, Ville de Québec 2, rue des Jardins, C. P. 700, Haute-Ville Québec (Québec) G1S 4S9

Objet : Inquiétudes quant à l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery

Monsieur le Maire,

Dans une lettre datée du 22 mars 2010, nous vous faisions part des positions, requêtes et désirs de différents organismes, regroupements de citoyens et citoyens de la Ville de Québec, étayés par plusieurs rapports et avis d'experts, quant au développement durable, la préservation et la mise en valeur de l'Arrondissement historique de Sillery. Depuis ce temps, des rumeurs, informations et découvertes ont continué de soulever de vives inquiétudes quant à l'orientation de la Ville concernant cet arrondissement historique qui est un des berceaux de notre nation.

Parmi ces découvertes récentes, nous notons la scission cadastrale en date du 15 septembre 2010 du lot du cimetière Saint-Patrick en deux lots distincts : 4591742 et 4591743. Le lot 4591743 est une portion de terrain du côté ouest du cimetière Saint-Patrick qui contient un site patrimonial classé boisé d'intérêt dans l'évaluation de Del Degan et coll.² Selon le Dr. Jean Bousquet, professeur titulaire en foresterie à l'Université Laval, ce boisé contient quatre érables séculaires qui seraient des témoins probables du régime français d'avant la Conquête. 3 Ces arbres et d'autres dont des chênes centenaires sont d'ailleurs répertoriés dans le livre sur les arbres remarquables de la capitale de Mme Suzanne Hardy. Le Cadre de gestion du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)⁵ spécifie qu'un boisé mitoyen devrait être conservé, car il joue un rôle essentiel par une transition entre deux fonctions distinctes. Ce boisé est d'ailleurs explicité cité en exemple dans le document de cadre de gestion (page 11). Or ce lot 4591743, dont la grille de spécifications stipule 100 logements, a été vendu le 4 octobre 2010 à Woodfield Capital Inc. L'annonce d'un projet immobilier de condominiums de luxe à vendre sur la falaise de Sillery appelé Woodfield-Sillery est d'ailleurs affichée sur Internet. Dans la semaine du 15 novembre dernier, des bornes d'arpenteur suggérant l'emplacement d'une rue future sont apparues sur ce lot à même une petite érablière alors que le Cadre de gestion du MCCCF stipule qu'il faut préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement par l'ouverture de nouvelles rues ou par du lotissement. Parmi les autres découvertes, mentionnons la publicité concernant la construction de deux immeubles de 60 condominiums chacun et de maisons de ville sur le site Internet du Domaine Benmore⁷ ainsi qu'un projet immobilier appelé projet résidentiel des Augustines sur le site Internet de la SSQ.8

...1/6

Une autre découverte faite à l'automne fut la désignation d'un seul arrondissement historique (le Vieux Québec) et l'absence de mention des arrondissements historiques de Sillery, Beauport et Charlesbourg dans le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec soumis à la consultation publique en septembre 2010.

A ceci s'ajoute, dans le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec, une carte sur laquelle les grands domaines de Sillery sont identifiés comme des sites potentiels de développement immobilier, sans plus.

10

De plus, nous avons pris compte la semaine dernière du Plan d'action du plan directeur du quartier de Sillery proposé aux citoyens par la Ville de Québec. Nous voulons vous témoigner de notre vive déception quant aux orientations de la Ville en regard de l'Arrondissement historique de Sillery contenues dans ce plan d'action, orientations qui ne montrent ni une vision d'ensemble ni un plan de mise en valeur et de développement durable en lien avec le Cadre de gestion du MCCCF. À cet égard, à la consultation publique du 17 novembre dernier, le Conseil de quartier de Sillery n'a pas entériné le plan d'action proposé par la Ville de Québec et le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery a déposé un mémoire demandant, entre autres, un véritable plan de mise en valeur et de développement durable de l'Arrondissement historique de Sillery qui donnerait une vocation récréotouristique à ces lieux, permettrait l'accès au public, respecterait la mission des communautés religieuses, bonifierait leur richesse patrimoniale, paysagère et naturelle et respecterait le Cadre gestion du MCCCF.

L'Arrondissement historique de Sillery est un lieu unique de notre histoire et de notre identité dont l'apparence physique a survécu presque intacte au cours des siècles. La richesse patrimoniale représentée par la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt comme la chapelle de pèlerinage du Montmartre canadien et surtout un paysage naturel composé de percées visuelles, de boisés patrimoniaux et alignements d'arbres exceptionnels qui reflètent les époques de la colonisation française, de l'aménagement territorial par les barons du bois et du déploiement des communautés religieuses au Québec offre un énorme potentiel de mise en valeur.

À ce jour, toutes les différentes découvertes que nous avons faites nous laissent présager d'un développement immobilier débridé, à la pièce et sans vision d'ensemble, qui semble être dirigé par des promoteurs immobiliers. Or, le monde de la construction, mû par des fins purement mercantiles, ne nous apparaît pas être le maître d'œuvre approprié pour assurer le développement durable d'un arrondissement historique. De plus, il ne faudrait pas que tout semble se mettre en place pendant que la population attend patiemment un Plan particulier d'urbanisme pour l'Arrondissement historique de Sillery, qui semble avoir été reporté indéfiniment. Ceci est particulièrement préoccupant, puisque les grandes propriétés conventuelles de l'Arrondissement historique avaient été soustraites de la révision quinquennale, prescrite par le législateur, du règlement d'urbanisme et des zonages en 2008-09. La Ville de Québec avait alors promis pour le secteur le dépôt d'un Plan particulier d'urbanisme dans les plus brefs délais et la tenue d'une vaste consultation. Force est de constater que les anciens zonages qui ne respectent pas le rôle d'arrondissement historique du secteur ou le Cadre de gestion du MCCCF continuent d'exister alors qu'ils auraient pu être amendés en 2008-09. Ce faisant, le principe du moratoire sur le développement de l'Arrondissement historique de Sillery aurait dû être maintenu jusqu'à l'adoption de ce Plan particulier d'urbanisme, ce qui n'est pas le cas de toute évidence avec les développements récents au Cimetière Saint-Patrick.

Comme il a déjà été présenté à différentes consultations publiques (Plan vert bleu blanc et Plan de mobilité durable), l'Arrondissement historique de Sillery pourrait être au cœur d'un véritable réseau

...2/6

récréotouristique qui sortirait de l'isolement différents sites extraordinaires et souvent peu achalandés comme le domaine Cataraqui, la villa Bagatelle, la maison Hamel-Bruneau, l'Aquarium de Québec, la Maison des Jésuites, le parvis de l'Église Saint-Michel. Le fil conducteur serait en bas de la falaise la Promenade Samuel-de-Champlain et en haut, le Parc des Grands domaines. Ce parc serait constitué d'un assemblage de parcelles des grandes propriétés reliées entre elles par un sentier longeant la falaise. Des rues actuelles et des futures charcottes permettraient de relier les deux fils conducteurs. Un réseau écolobus pourrait circuler entre les différents sites d'intérêt et les commerces et hôtels de Sainte-Foy-Sillery. Une navette fluviale pourrait relier les marinas de Sillery, Cap-Rouge et Québec. Finalement, les bâtisses conventuelles actuelles pourraient être recyclées et agrandies de façon pavillonnaire en sièges sociaux, hôtels, pépinières technologiques, musées, salle de spectacles et le Parc des Grands domaines pourrait être mis en valeur par des œuvres d'art, des centres relatant l'histoire exceptionnelle de ces lieux, des kiosques de musique, etc. 11

De plus, le développement durable et la mise en valeur de cette richesse patrimoniale permettraient de résoudre_différents problèmes actuels de la Ville de Québec c'est-à-dire la difficulté à prolonger le séjour des touristes dans la Ville, l'engorgement et la dévitalisation du Vieux-Québec et la difficulté à attirer de jeunes cadres professionnels. Nous croyons fermement qu'une mise en valeur et un développement durable misant sur l'identité et la richesse patrimoniale historique et naturelle de l'Arrondissement historique de Sillery, en lien avec le Vieux-Québec et le Vieux Cap-Rouge, permettrait le prolongement du séjour touristique, augmenterait l'affluence touristique à la Ville de Québec, vitaliserait le centre hôtelier et commercial du boulevard Laurier, favoriserait le tourisme religieux en pleine expansion mondiale, désengorgerait le Vieux-Québec et attirerait de jeunes cadres professionnels en offrant un milieu de vie inégalé. La Ville de Québec se doit de miser sur son unicité pour se démarquer des autres destinations touristiques compétitrices. Toutes les villes du monde peuvent construire des condominiums de luxe ou même des écoquartiers, seule la ville de Québec peut offrir une page ouverte et vivante de l'histoire du continent nord-américain. La vision ici doit en être une à long terme pour ces derniers grands espaces verts à proximité des principaux centres d'attraction de Québec, comme ce fut le cas lors de la mise en place des Plaines d'Abraham il y a 100 ans malgré l'opposition des promoteurs immobiliers de l'époque.

Nous possédons suffisamment de gens visionnaires au Québec, et nous pensons aux professionnels du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD), de la Faculté de foresterie, géographie et géomatique (FFGG) de l'Université Laval et autres professionnels, pour contribuer à l'élaboration d'un plan de mise en valeur et de développement durable misant sur l'identité et la richesse patrimoniale historique et naturelle de l'Arrondissement historique de Sillery. D'autres pays ont rencontré ce genre de défi avant nous. Pensons aux Allemands avec la vallée de la Ruhr après la faillite de l'industrie de la métallurgie. Grâce à la vision des dirigeants, une volonté politique inébranlable, l'implication des citoyens et un concours international d'architecture et d'aménagement, les allemands ont créé un immense parc thématique appelé Emscher Park inspiré par leur patrimoine industriel relativement récent (XVIII et XIXème siècles). Le parc thématique immense de 800 km², abritant 17 villes et 18 millions d'habitants et bâti sur les ruines d'une industrie destructrice leur a valu le prix prestigieux de la Capitale européenne de la culture en 2010 et l'apport d'un flux continu de touristes. Si les Allemands ont pu réussir ce tour de force sur un si grand territoire, nos Québécois visionnaires pourraient certainement bâtir un véritable projet de société à plus petite échelle.

...3/6

131

Et si nous ne trouvons pas un concept de mise en valeur et de développement durable qui nous satisfasse, il ne faudrait pas aliéner les générations futures d'un tel concept en détruisant leur héritage collectif. Les actions d'aujourd'hui écriront les livres d'histoire de demain, évitons que les générations futures nous reprochent notre manque de vision à travers leur lecture du passé.

À la lumière de ce qui précède, nous espérons, M. le Maire, que vous rectifierez l'image qui transparaît de nos découvertes en nous faisant part, avec force détails, de la vision et des orientations du comité exécutif de la ville sur la mise en valeur et le dével oppement durable de l'Arrondissement historique de Sillery, et ce, dans les jours qui suivent. Nous espérons que cette vision et ces orientations respecteront celles contenues dans le cadre de gestion du MCCCF. Nous vous demandons de bien vouloir faire arrêter toutes les procédures en cours concernant le cimetière Saint-Patrick, et les autres propriétés conventuelles de l'Arrondissement historique de Sillery s'il y a lieu, et nous vous prions de consulter les signataires de cette lettre au cours de l'élaboration du Plan particulier d'urbanisme pour ce site patrimonial. Finalement, nous espérons obtenir une copie du rapport du groupe de travail de M. Mario Dufour sur l'avenir des propriétés conventuelles de la Ville de Québec, rapport qui selon les promesses qui avaient été faites à l'automne 2009, devait être déposé au printemps dernier.

Nous nous tournons vers vous, M. le Maire, pour conserver et mettre en valeur l'identité de la Ville de Québec. Nous espérons que vous accueillerez favorablement l'octroi de ce rôle.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez accepter, M. le Maire, nos salutations les plus distinguées,

Hughes Michaud, président Société d'histoire de Sillery

Sprittery Ruch

Christiane Trudel, présidente Conseil de quartier de Sillery

Marcel Junius, président honoraire Coalition Héritage Québec

There I . Volg new x

Pierre Vagneux, président

Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery

Johanne Elsener, présidente

Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery

...4/6

C.c.

Mme Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Ouébec

M. Sam Hamad, Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Dr Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux du QuébecM. Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du terriroire du Québec

Mme Nicole Ménard, Ministre du tourisme du Québec

M. Pierre Arcand, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

M. James Moore, Ministre du patrimoine canadien

Mme Josée Verner, Ministre des Affaires intergouvernementales, Ministre de la Francophonie et Ministre responsable de la région de Québec

M. Yves Lefebvre, Président, Commission des biens culturels du Québec

M. Jacques Langlois, Président et directeur général, Commission de la Capitale-Nationale

Mme Louise Mercier, Présidente, Conseil des monuments et sites du Québec

M. Jocelyn Groulx, Directeur, Conseil du patrimoine religieux du Québec

M. Francis Jacques, Directeur, Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec

M. Alain April, président du conseil de l'Office du tourisme de Québec

M. Luc Paradis, Président, Chambre de commerce de Québec

M. René Bouchard, Directeur du patrimoine et de la muséologie, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

M. Richard Bégin, Président, Fédération des sociétés d'histoire du QuébecM. Paul Béland, Directeur général, Fédération des sociétés d'histoire du Québec

M. David Blair, Président, Literary and historical society of Quebec

M. Dinu Bumbaru, Directeur des politiques, Héritage Montréal

M. Claude Dubé, Titulaire de la Chaire UNESCO en patrimoine culturel de l'Université Laval

M. Larry Ostola, Directeur général des Lieux historiques nationaux, Agence Parcs Canada

M. Laurier Turgeon, Directeur, Institut du patrimoine culturel, Université Laval

Mme Marie-Dominic Labelle, Directrice, Société du patrimoine urbain de Québec

M. Luc Noppen, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et directeur de l'Institut du patrimoine (UQAM)

M. Florent Joerin, Directeur, Centre de recherche en aménagement et de développement, Univ. Laval

M. Robert Beauregard, Doyen, Faculté de foresterie, de géographie, et de géomatique, Univ. Laval

Mme Mireia Belil, Directrice générale, Fondation du Forum universel des cultures

M. Louis Germain, Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec

Mme Isabelle Pouppez, Présidente, Conseil de quartier de Saint-Louis-de-France

Mme Silva Weis, Présidente, Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy

Références:

- 1. www.registrefoncier.gouv.qc.ca
- 2. Del Degan, Massé et Assoc., Évaluation des espaces boisés de l'arrondissement historique de Sillery, 2006, 25 pages.
- 3. Bousquet, Jean, communication personnelle, 2010.
- 4. Hardy, Suzanne, *Nos champions, Les arbres remarquables de la capitale*, Commission de la capitale nationale/Éditions du Berger, 2009, p. 170.
- 5. Cadre de gestion du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery, 2010, 20 pages,

http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/CadreGestionSillery F.pdf

- 6. http://www.bilodeauimmobilier.com/projets.php
- 7. http://domainebenmore.ca/accueil.php
- 8. http://www.ssq.ca/immobilier/fr/projets.asp
- 9. Plan de mobilité durable, Ville de Québec, juin 2010, p. 11.
- 10. Plan de mobilité durable, Ville de Québec, juin 2010, p. 48.
- 11. Mémoire sur le Plan d'action du plan directeur du quartier de Sillery, Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery, 16 novembre 2010,

http://www.quebecarbres.org/sites/default/files/Mémoire%20plan%20d'action%20quartier%20de%20 Sillery%2016%20nov%202010%20final 0.pdf

12. Exposition internationale d'architecture et d'urbanisme Emscher Park, Les projets, dix ans après, Éditions Klartext Verlag, 2008, 304 pages



Le 14 février 2011

Madame Christiane Trudel, présidente Conseil de quartier de Sillery

Monsieur Hughes Michaud, président Société d'histoire de Sillery

Monsieur Pierre Vagneux, président Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery Madame Johanne Elsener, présidente Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery

Monsieur Marcel Junius Président honoraire Coalition Héritage Québec

Objet : Avenir des Grands domaines de Sillery

Mesdames, Messieurs.

Comme mentionné en mars dernier en réponse à votre précédente lettre, la Ville de Québec accorde une grande importance à la protection et à la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery. La position de la Ville n'a pas changé depuis.

La vision d'ensemble de la Ville pour l'arrondissement historique de Sillery sera transposée dans son projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) qui, nous en sommes conscients, est fort attendu. Comme nous vous en informions en mars dernier, la Ville a fait le choix d'attendre le dépôt des conclusions de son *Groupe de travail sur le patrimoine religieux* avant de proposer ce PPU, ceci dans le but de valider la vision d'ensemble contenue dans le projet de PPU. Or, voilà chose faite : le 16 décembre 2010, le groupe de travail déposait son rapport final. Ce dernier recommande notamment :

 « De retenir les recommandations du rapport de la firme Patri-Arch (2006) comme ligne de conduite pour orienter ses décisions sur la reconversion des propriétés religieuses. »

Rappelons que ce rapport a été déposé alors que la Ville élaborait sa vision d'ensemble pour l'arrondissement historique de Sillery. C'est d'ailleurs pour orienter cette réflexion qu'elle a demandé à Patri-Arch de compléter son rapport par l'ajout du cahier « Recommandations sur les propriétés religieuses de Sillery ». Ce rapport étant l'une des principales sources à partir desquelles le projet de PPU a été élaboré, il va de soi que la Ville n'aura pas de difficulté à

La ville de Québec est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et accuellle le siège social de l'Organisation des villes du patrimoine mondial. donner suite à cette recommandation du Groupe de travail sur le patrimoine religieux.

 « D'adopter dans un court délai un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour l'arrondissement historique de Sillery, faisant état d'une concertation ultime avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). »

Le groupe de travail est d'avis, en ce qui a trait aux propriétés religieuses de l'arrondissement historique de Sillery, que « la dernière version du PPU, (...) produit par le Service de l'aménagement du territoire, traduit des perspectives de développement raisonnables tout en assurant la préservation des espaces naturels exceptionnels. Il est conforme aux conclusions du rapport Patri-Arch et aux orientations du PDAD. »

Le comité exécutif a donc approuvé la reprise des travaux, de sorte que le PPU de l'arrondissement historique de Sillery puisse être adopté au cours des prochains mois. Comme l'indique le *Groupe de travail sur le patrimoine religieux*, des échanges préalables devront avoir lieu entre la Ville et le MCCCF afin de concerter nos positions respectives. Nous sommes confiants d'en arriver rapidement à un consensus puisque le cadre de gestion du MCCCF et le PPU de la Ville sont fondés sur les mêmes principes de base. Le cadre de gestion a d'ailleurs été produit à l'aide de plusieurs études spécifiquement commandées par la Ville pour définir sa vision d'avenir et son PPU pour l'arrondissement historique de Sillery.

Il faut rappeler que ni le cadre de gestion du MCCCF ni le PPU de la Ville n'excluent la possibilité de construire de nouveaux édifices au sein de l'arrondissement historique s'ils ne contreviennent pas aux orientations de conservation et de mise en valeur. L'un comme l'autre admettent la possibilité d'y permettre un certain développement dans la mesure où celui-ci sera rationnel et s'inscrira de façon sensible dans le milieu, dans le respect des caractéristiques formelles, paysagères et patrimoniales des domaines et de l'arrondissement historique.

Quant aux découvertes dont vous faites état, précisons que toute intervention de la Ville s'effectue toujours dans un grand souci de transparence. Il avait été spécifié qu'aucun amendement de zonage ne serait accordé sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery tant qu'un PPU n'aurait pas été adopté. Les projets conformes à la réglementation ne peuvent toutefois être refusés. La Ville s'en tient toujours à cette décision.

Une subdivision cadastrale du lot du cimetière Saint-Patrick a bien eu lieu au cours de l'automne dernier. Cette bande de terrain est déjà visée par un zonage permettant la construction d'édifices, de sorte qu'un permis pourrait y être émis dans la mesure où les orientations de conservation et de mise en valeur de la Ville et du Ministère sont respectées. L'évaluation des boisés commandée par la Ville en 2006 à la firme Del Degan Massé indique la présence, sur ce site, de boisés d'intérêt pour lesquels la Ville souhaite une protection optimale. La Ville est aussi en accord avec la protection des lisières boisées significatives préconisée par le Ministère. Des constructions pourront s'insérer sur ce site dans la mesure où ces orientations sont respectées. À ce jour, aucune demande de permis de construction n'a été soumise à la Ville.

Quant au Plan de mobilité durable, son objet premier n'est pas la protection du patrimoine. Il fait peut-être mention de l'arrondissement historique de Québec en raison de son inscription à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, mais cela ne signifie pas pour autant que la Ville ne se préoccupe pas des autres composantes patrimoniales, fort nombreuses, de son territoire.

Enfin, l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a effectivement amorcé les démarches en vue d'adopter le plan d'action du plan de quartier de Sillery. Il est normal que la vision et la stratégie globale de mise en valeur et de développement pour l'arrondissement historique de Sillery ne soient pas présentées dans ce document. En effet, les plans de quartier ont une portée très locale et ne sont pas le véhicule approprié pour traiter d'enjeux d'importance municipale, voire provinciale, comme la protection et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery. Ainsi, le Service de l'aménagement du territoire et l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ont spécifiquement convenu de ne pas traiter de ces aspects dans le plan de quartier et de le faire plutôt dans le PPU.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le maire de Québec,

Regis Laborane

Le 18 mars 2011.

M. le Maire Régis Labeaume Maire de la Ville de Québec 2, rue des Jardins, C. P. 700, Haute-Ville Québec (Québec) G1S 4S9

Objet : Inquiétudes quant à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de votre lettre datée du 14 février courant en réponse à la nôtre datée du 2 décembre 2010 et concernant l'arrondissement historique de Sillery. Nous avons été ravis d'y lire votre adhésion sans réserve au Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery qu'a publié le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) en avril dernier. Cependant, nous voulons vous exprimer notre vif désappointement quant aux orientations de la Ville de Québec contenues dans votre réponse. En effet, vous nous indiquez que la Ville a décidé de suivre les recommandations contenues dans l'étude de Patri-Arch intitulée « Recommandations sur les propriétés religieuses de Sillery ». Or, les recommandations de cette étude, publiée au printemps 2006, sont insatisfaisantes à plusieurs points de vue :

- 1. L'étude de Patri-Arch fut publiée au printemps 2006 avant les trois grandes consultations de la Ville qui ont eu lieu au cours de l'été et de l'automne 2006. Les recommandations de cette étude ne tiennent donc nullement compte des opinions, désirs et recommandations exprimés par les citoyens qui ont assisté à ces consultations certainement parmi les plus courues de l'histoire de la Ville car, plus de 500 citoyens ont assisté à chacune de ces consultations. De plus, ces recommandations sont antérieures aux pétitions signées par des milliers de citoyens, aux actions menées par la suite par différents groupes de citoyens et aux projets proposés, notamment la création du parc des Grands Domaines.
- 2. L'étude de Patri-Arch avait comme objectif principal d'améliorer la connaissance des propriétés religieuses sur le territoire de la Ville de Québec, et comme objectifs secondaires, d'évaluer l'intérêt patrimonial et de connaître les potentiels de conservation, de mise en valeur, de recyclage, de développement et **de lotissement**. On voit donc que le premier objectif et l'un des objectifs secondaires étaient des objectifs d'inventaire seulement et que le dernier objectif secondaire est en totale contradiction avec les objectifs de création de l'arrondissement historique en 1964 par décret ministériel qui étaient d'éviter le morcellement des grands domaines et de protéger ses paysages naturels.

...1/6

3. À la lumière du point précédent, on constate que l'étude de Patri-Arch n'avait pas comme objectif d'élaborer un plan concerté de conservation, de mise en valeur et de développement durable de l'arrondissement historique de Sillery tel que réclamé par les citoyens car, il n'y a pas eu concertation ni application des principes de développement durable. Cette demande fut réitérée le 10 février dernier devant la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation par la Société d'histoire de Sillery. À titre informatif, nous vous citons quelques extraits contenus dans l'intervention qui s'adressait à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

Nous vous proposons de modifier le projet de loi de telle sorte qu'un plan non pas seulement de conservation, mais aussi de mise en valeur et de développement **durable** soit élaboré et déposé pour chacun des arrondissements historiques avant que toute modification puisse être envisagée...

En plus d'être élargi à un plan de mise en valeur et de développement durable, le plan de conservation qui est proposé pour les sites patrimoniaux déclarés (articles 61 à 63) devrait être élaboré en concertation avec différents intervenants, dont votre ministère, bien sûr, mais aussi les ministères des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, du tourisme, du développement durable, de l'environnement et des parcs, avec les fonctionnaires des villes, les experts indépendants comme ceux de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval, les regroupements de gens d'affaires et les groupes de citovens.

Pour l'arrondissement historique de Sillery, le Cadre de gestion est certes un bon document d'orientation. Cependant, il faudrait aller au-delà de ce cadre pour concevoir un plan précis de conservation, de mise en valeur et de développement durable. Il faudrait identifier les caractéristiques historiques, paysagères, urbanistiques et touristiques qui permettraient de dégager une ligne de conduite et les balises pour un développement durable qui soit non seulement en lien avec ces caractéristiques identitaires, mais qui permette de les maintenir et de les faire partager par le plus grand nombre, tout en conservant l'unité et l'unicité du territoire.

4. Les auteurs de l'étude de Patri-Arch ont pris chacune des propriétés religieuses de Sillery pour dégager des recommandations de lotissement et de morcellement pour du développement immobilier. Or, nous l'avons vu, le morcellement est en totale contradiction avec l'objectif de création de cet arrondissement et les objectifs du Cadre de gestion du MCCCF pour les grandes propriétés de Sillery qui recommande notamment de préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement par l'ouverture de nouvelles rues ou par du lotissement, de respecter le caractère paysager en conservant les grands espaces et de préserver la typologie architecturale et les systèmes d'aménagement des grandes propriétés. Le développement immobilier aura pour conséquence de détruire les paysages naturels et de brimer pour toujours les Québécois de tout accès public à ces terrains patrimoniaux. De plus, le développement immobilier n'a aucun lien avec l'histoire riche et unique de ces grands domaines et ne peut donc pas être la ligne directrice choisie pour le développement durable de ces grands domaines. En morcelant ces grands domaines, la Ville dilapiderait le potentiel récréotouristique que leur conservation, mise en valeur et développement durable pourraient apporter aux Québécois. Pour éclairer notre propos, voici un autre extrait de l'intervention faite lors de la Commission parlementaire :

L'arrondissement historique de Sillery possède la plus forte concentration au Canada de villas d'époque. Il faudrait pouvoir les réseauter, notamment par la création d'un parc des Grands

...2/6

Domaines, le classement du chemin Saint-Louis comme artère patrimoniale et l'implantation de projets qui mettraient en valeur l'histoire de cet arrondissement et qui assureraient un accès public à l'ensemble des Québécois. Ce réseau bonifierait l'offre touristique à Québec en créant un second pôle vers l'ouest, désengorgerait le Vieux-Québec et sauvegarderait un bien collectif national.

Comme exemple de projet beaucoup plus porteur d'avenir, de développement durable et d'acceptabilité sociale pour l'arrondissement historique de Sillery, nous pouvons vous citer le projet d'Observatoire de la forêt mis de l'avant par la Société d'histoire forestière du Québec. Ce projet, soutenu par des partenaires financiers de l'industrie du bois, comporte plusieurs avantages par rapport au développement immobilier :

- Permet de mettre en valeur et faire connaître la grande richesse historique de cet arrondissement étroitement liée à l'histoire de la forêt québécoise;
- S'aligne avec l'histoire des lieux modelés par ceux que l'on a appelés les barons du bois;
- S'inscrit dans une meilleure acceptabilité sociale que des condominiums de luxe car il n'entraînera pas une privation des terrains et maintiendra un accès public des Québécois à ces lieux;
- Assure un financement adéquat et un partage des coûts de par le partenariat avec des entreprises ayant une affinité avec l'histoire des lieux;
- Permet l'apport d'argent étranger dans l'économie de la Ville de Québec par l'accroissement et la diversification de l'offre touristique de Québec;
- Selon sa localisation, permet le recyclage, avec ou sans extension pavillonnaire, d'une bâtisse des grands domaines ou la construction d'un édifice zéro carbone de belle architecture comme porte d'entrée de l'arrondissement historique de Sillery;
- Répond aux objectifs du Cadre de gestion du MCCCF pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery.

Puisqu'un tel projet a surgi spontanément, il faudrait pouvoir conserver le potentiel futur que des projets similaires surgissent au fil des années. Le lotissement et le développement immobilier des grands domaines annihileraient à tout jamais la valorisation culturelle et récréotouristique potentielle de ces lieux patrimoniaux. Une fois les grands domaines privatisés, il ne sera plus possible de revenir en arrière. Il faut donc appliquer ici le principe de précaution. Le Parc des Plaines d'Abraham créé en 1908 en est un bel exemple. Les grands espaces restants de l'arrondissement historique de Sillery (environ 15 hectares) sont une richesse collective, et à ce titre, leur accès public devrait être priorisé.

Dans votre lettre, vous mentionnez qu'aucun changement de zonage ne serait accordé sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery. Or, un changement de zonage du cimetière Saint-Patrick est survenu lors de l'adoption du règlement d'harmonisation en 2009. En effet, la norme de densité applicable au terrain sis à l'ouest du cimetière Saint-Patrick a fait l'objet d'une augmentation significative à l'occasion de l'adoption du règlement d'harmonisation du zonage faisant suite aux fusions municipales malgré des publications écrites indiquant que le zonage de l'ancienne ville de Sillery était reconduit intégralement pour l'arrondissement historique, dans l'attente du PPU. En outre de la norme de densité, les dispositions applicables à la hauteur d'une éventuelle construction et les marges de recul ou latérales furent également modifiées afin de densifier davantage un éventuel projet.

D'ailleurs, ces modifications ont été proposées et adoptées par le Conseil d'arrondissement le soir même de l'adoption finale du règlement avec dispense de lecture et suivant une prépublication et des

...3/6

consultations qui s'étaient pourtant échelonnées sur dix-huit mois. La densification adoptée n'étant pas issue de la consultation et étant contraire aux intentions publiées que vous reprenez vous-même dans votre lettre, nous avons appris qu'elle fait maintenant l'objet d'une contestation judiciaire devant la Cour supérieure du Québec par un groupe de citoyens.

Même si, comme vous le stipulez, aucune demande de construction n'a été soumise à la Ville en date de votre lettre, il serait naïf de croire qu'aucune demande de construction ne sera jamais soumise. Le Cadre de gestion du MCCCF recommande de conserver ce boisé patrimonial sis sur ce terrain comme écran visuel et non pas une lisière boisée comme il est fait référence dans votre lettre. Les arbres feuillus au Québec étant dépourvus de feuilles sept mois par année, la superficie actuelle du boisé est essentielle à la qualité de cet écran visuel. De plus, ce boisé patrimonial abrite, selon le Dr Jean Bousquet, professeur titulaire à l'Université Laval, des érables patrimoniaux témoins de l'Empire français. Ces mêmes érables ainsi que d'autres arbres sur ce lot ont été classifiés remarquables par Mme Suzanne Hardy, auteure du livre « Nos champions, les arbres remarquables de la capitale ».

Depuis l'envoi de notre lettre du 2 décembre dernier, nous avons reçu de nombreux appuis à notre démarche en l'occurrence le Conseil de quartier de Montcalm, le Conseil de quartier de Saint-Louis de France, le Conseil de quartier de Saint-Sacrement, le Conseil de quartier de Pointe-Sainte-Foy, le Conseil de quartier de Cap-Rouge, le Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline parlementaire, le Comité des arbres de Charlesbourg, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu, la Société d'histoire de Québec, la Société d'histoire de Charlesbourg, Héritage Montréal et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, qui regroupe 250 sociétés et qui rejoint 50 000 membres.

Comme vous le savez, M. le Maire, l'arrondissement historique de Sillery est un lieu unique de notre histoire et de notre identité dont l'apparence physique a survéeu presque intacte au cours des siècles. La richesse patrimoniale architecturale représentée par la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt comme la chapelle de pèlerinage du Montmartre canadien et surtout un paysage naturel composé de percées visuelles, de boisés patrimoniaux et d'alignements d'arbres exceptionnels qui reflètent les époques de la colonisation française, de l'aménagement territorial par les barons du bois et du déploiement des communautés religieuses lui confère un riche potentiel culturel et récréotouristique.

Nous vous enjoignons donc, M. le Maire, à concevoir un PPU qui :

- Respecte intégralement les objectifs de création de l'arrondissement historique de Sillery en 1964 par décret ministériel;
- Respecte intégralement les objectifs du Cadre de gestion du MCCCF pour les grandes propriétés de Sillery;
- Crée le parc des Grands Domaines proposé par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery;
- 4. Soit un plan concerté de conservation, de mise en valeur et de développement durable.

Comme nous l'écrivions dans notre lettre précédente, nous nous tournons vers vous, cher M. le Maire, pour assumer un rôle de visionnaire et de leader pour conserver et mettre en valeur l'identité internationale de la Ville de Québec. Nous espérons que vous accueillerez favorablement l'octroi de ces rôles.

...4/6

Dans l'attente d'une réponse, veuillez accepter, cher M. le Maire, nos salutations les plus distinguées,

Hughes Michaud, président Société d'histoire de Sillery

Christiane Trudel, présidente Conseil de quartier de Sillery

Marcel Junius, président honoraire Coalition Héritage Québec

Dohame Elsener, présidente

Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery

C.c.

Mme Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

M. Sam Hamad, Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Dr Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

M. Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Terriroire du Québec

Mme Nicole Ménard, Ministre du tourisme du Québec

M. Pierre Arcand, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

M. James Moore, Ministre du Patrimoine canadien

Mme Josée Verner, Ministre des Affaires intergouvernementales, Ministre de la Francophonie et Ministre responsable de la région de Québec

M. Yves Lefebvre, Président, Commission des biens culturels du Québec

M. Jacques Langlois, Président et directeur général, Commission de la capitale-nationale

Mme Louise Mercier, Présidente, Conseil des monuments et sites du Québec

M. Jocelyn Groulx, Directeur, Conseil du patrimoine religieux du Québec

...5/6

- M. Francis Jacques, Directeur, Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec
- M. Alain April, président du conseil de l'Office du tourisme de Québec
- M. Luc Paradis, Président, Chambre de commerce de Québec
- M. René Bouchard, Directeur du patrimoine et de la muséologie, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
- M. Richard Bégin, Président, Fédération des sociétés d'histoire du Québec
- M. Paul Béland, Directeur général, Fédération des sociétés d'histoire du Québec
- M. David Blair, Président, Literary and historical society of Quebec
- M. Dinu Bumbaru, Directeur des politiques, Héritage Montréal
- M. Claude Dubé, Titulaire de la Chaire UNESCO en patrimoine culturel de l'Université Laval
- M. Larry Ostola, Directeur général des Lieux historiques nationaux, Agence Parcs Canada
- M. Laurier Turgeon, Directeur, Institut du patrimoine culturel, Université Laval
- Mme Marie-Dominic Labelle, Directrice, Société du patrimoine urbain de Québec
- M. Luc Noppen, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et directeur de l'Institut du patrimoine (UQAM)
- M. Florent Joerin, Directeur, Centre de recherche en aménagement et de développement, Univ. Laval
- M. Robert Beauregard, Doyen, Faculté de foresterie, de géographie, et de géomatique, Univ. Laval
- Mme Mireia Belil, Directrice générale, Fondation du Forum universel des cultures
- M. Louis Germain, Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
- Mme Isabelle Pouppez, Présidente, Conseil de quartier de Saint-Louis-de-France
- Mme Silva Weis, Présidente, Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy
- Mme Yseult Roy-Raby, Présidente, Conseil de quartier de Cap-Rouge
- M. David L'Anglais, Président, Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline parlementaire
- Mme Lise Santerre, Présidente, Conseil de quartier de Montcalm
- M. Jacques Alméras, Président, Conseil de quartier de Saint-Sacrement
- M. Jean Dorval, Président, Société d'histoire de Québec
- M. René Cloutier, Président, Société d'histoire de Charlesbourg,
- Mme Johanne Lavallée, Présidente, Comité des arbres de Charlesbourg
- Mme Estelle Portelance, Présidente, Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
- M. Michel Lessard, Historien, Professeur associé, Université du Québec à Montréal

...6/6



Le 14 avril 2011

Monsieur Hugues Michaud, président Société d'histoire de Sillery

Madame Christiane Trudel, présidente Conseil de quartier de Sillery

Monsieur Marcel Junius, président honoraire Coalition Héritage Québec

Madame Johanne Elsener, présidente Comité des arbres de Sainte-Foy—Sillery

Objet: Avenir des Grands domaines de Sillery

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre lettre de mars dernier et de vos commentaires.

Comme spécifié le 14 février 2011, le cadre de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le programme particulier d'urbanisme (PPU) de la Ville sont fondés sur les mêmes principes de base et ont été produits à l'aide de références communes. Il nous est donc permis d'affirmer que la Ville adhère non seulement aux orientations du cadre de gestion, mais que celles-ci font partie intégrante de sa propre vision d'ensemble, énoncée dans son PPU.

Il importe à nouveau de rappeler que la protection des caractéristiques intrinsèques de l'arrondissement historique, dont l'organisation spatiale des grands domaines, n'exclut pas pour autant la possibilité d'y insérer de nouveaux édifices en harmonie avec le milieu.

La ville de Québec est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et accueille le siège social de l'Organisation des villes du patrimoine mondial. La Ville prend en compte les représentations faites par l'ensemble des intervenants intéressés lors des consultations publiques de 2006. Les consultations publiques qui auront lieu lors du processus d'adoption du PPU seront à nouveau l'occasion d'exprimer vos préoccupations.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le maire de Québec,

B. APPUIS REÇUS

1. Organismes



Patros

His Excellency The Right Honourable David Johnston C.C., C.M.M., C.O.M., C.D. Governor General of Canada

Président d'honneur

Son Excellence le très honorable David Johnston C.C., C.M.M., C.O.M., C.D. Gouverneur général du Canada

Le 29 juin 2011

Monsieur Hughes Michaud Président Société d'histoire de Sillery Case postale 47051 Sillery (Québec) G1S 4X1

Objet : Arrondissement historique de Sillery

Monsieur,

Je vous remercie de nous avoir transmis copie de la correspondance que vous avez adressée au maire Régis Lebeaume (le 2 décembre 2010 et le 18 mars 2011) au sujet des risques associés au développement qui se posent pour les Grands Domaines de Sillery. La fondation Héritage Canada partage vos préoccupations et appuie entièrement les recommandations que vous avez formulées à l'égard du Plan particulier d'urbanisme (PPU) en préparation pour le site.

Désigné comme arrondissement historique en 1964 afin de parer à un aménagement et un morcellement inopportuns, ce paysage culturel exceptionnel revêt une importance nationale. Il justifie les plus grandes précautions afin que tout changement respecte les panoramas, la topographie et le caractère historiques. Nous nous engageons à soutenir vos efforts en ce sens.

La fondation Héritage Canada est un organisme non gouvernemental national sans but lucratif créé en 1973, s'employant à promouvoir la préservation des immeubles et lieux historiques du Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

La directrice générale,

Natalie Bull

5 Blackburn Avenue, Ottawa, Ontario K1N 8A2

Notable Bull

5, avenue Blackburn, Ottawa (Ontario) K1N 8A2

TEL./tél.: (613) 237-1066 FAX/téléc.: (613) 237-5987 EMAIL/courriel: heritagecanada@heritagecanada.org WEB/site Web: heritagecanada.org



4545, avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, succursaie M, Montréai (Québec) H1V 3R2 Téléphone : 514-252-3031 * Sans frais (au Québec) : 1-866-691-7202 Télécopleur : 514-251-8038 * Courriel : fshq@histoirequebec.qc.ca site Web :www.histoirequebec.qc.ca

Le 9 décembre 2010

Société historique de Sillery Case postale 47051 Sillery (Québec) G1S 4X1

À l'attention de M. Hugues Michaud, président

Objet : Avenir de l'Arrondissement de Sillery

Chers collègues et amis,

Nous avons pris connaissance de la correspondance que vous adressiez au maire de Québec le 2 décembre dernier à propos de l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery.

Soyez assurés que nous partageons pleinement vos préoccupations. En effet, il s'agit là d'un enjeu extrêmement important pour l'avenir de la ville de Québec et de la région de la Capitale-nationale.

Il va sans dire que vous pourrez compter sur l'appui de la Fédération Histoire Québec dans cette affaire, et que nos ressources seront à votre disposition. N'oubliez pas de nous informer des développements dans ce dossier.

Félicitations pour votre excellent travail.

Richard M. Bison

Richard M. Bégin Président de la Fédération Histoire Québec Clément Locat Président du Comité du patrimoine de la Fédération Histoire Québec

Eliment locat



4545, avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, succursale M, Montréal (Québec) H1V 3R2 Téléphone : 514-252-3031 • Sans frais (au Québec) : 1-866-691-7202 Télécopieur : 514-251-8038 • Courriel : fshq@histoirequebec.qc.ca Site Web :www.histoirequebec.qc.ca

Commentaires transmis à la Commission des biens culturels du Québec à l'occasion de l'audition du 21 décembre 2010 au sujet de l'arrondissement historique de Sillery

À titre de président de la Fédération Histoire Québec, qui regroupe présentement près de 250 sociétés membres à travers le Québec (et même en Ontario), j'aimerais tout d'abord remercier la Commission des biens culturels du Québec d'avoir accepté de nous écouter à propos du dossier extrêmement important de l'arrondissement historique de Sillery.

Nous suivons ce dossier depuis plusieurs années et nous sommes intervenus à diverses reprises dans l'espoir de mettre un terme aux menaces constantes qu'exercent les promoteurs immobiliers depuis un certain temps à l'endroit de ce site unique au Québec.

Malheureusement, force est de constater, à la lumière des faits notés récemment par la coalition pour la défense de l'arrondissement de Sillery et en particulier par la Société historique de Sillery (membre de notre fédération), que la menace, loin de disparaître, devient de plus en plus grande et imminente. Voilà du reste pourquoi nous n'avons pas hésité un seul instant à appuyer la lettre du 2 décembre transmise au maire Labeaume et dont copie vous a été remise.

Compte tenu que nous avons en place une *Loi sur les biens culturels* du Québec ainsi que, depuis quelques années, une *Loi sur le développement durable*, deux lois qui, en principe, devraient assurer la préservation et la mise en valeur d'un tel site, l'on comprendra notre très grande inquiétude et nos vives préoccupations face à ce qui semble se tramer présentement à propos de l'arrondissement historique de Sillery. Notre inquiétude est d'autant plus vive que le projet de loi 82, qui pourrait remplacer éventuellement la *Loi sur les biens culturels* du Québec, propose une délégation encore plus grande de pouvoirs aux municipalités qui, on le voit bien dans le cas de l'arrondissement de Sillery, et dans bien d'autres cas à travers le Québec, n'accordent pas une très grande priorité au patrimoine bâti et naturel (et c'est un euphémisme!).

On comprendra assurément que, si l'on ne parvient pas à sauvegarder et à mettre en valeur des sites majeurs tels que l'arrondissement de Sillery, l'île d'Orléans ou le mont Royal, il ne peut en résulter qu'un message extrêmement négatif face au patrimoine au Québec et il y aura peu d'espoir de convaincre par la suite les plus petites municipalités de prendre action pour préserver et mettre en valeur leur patrimoine. Le projet de loi 82 espère sans doute sensibiliser et impliquer

1/2

davantage l'ensemble des municipalités du Québec dans cette démarche, mais ça n'arrivera sûrement pas, si on permet à de grandes villes comme Québec et Montréal d'en faire fi.

Au cours des dernières années, j'ai également été impliqué dans la Fondation Héritage Canada, cet organisme pancanadien qui réunit les principaux groupes provinciaux œuvrant dans le domaine du patrimoine à travers le Canada. Je siège même à son conseil d'administration depuis un certain temps. Comme représentant du Québec lors des rencontres de ces différentes associations ou fédérations, j'étais naturellement très heureux et fier de parler au nom du Québec que l'on considérait comme un leader au Canada en matière de patrimoine. Malheureusement, je dois dire que, depuis quelque temps, ce rôle de leader semble pour le moins s'estomper, s'effriter et qu'il devient un peu plus gênant de parler au nom du Québec, quand on voit ce qui se passe en Ontario, à Terre-Neuve et dans d'autres régions du Canada.

Quoi qu'il en soit, il est clair que, quoi que recommandera ou décidera la Commission des biens culturels du Québec à propos de l'arrondissement de Sillery, cette recommandation ou décision aura force de précédent. Ce précédent sera positif et prometteur pour un grand nombre d'autres sites ou bâtiments patrimoniaux à travers le Québec... ou il sera négatif et entraînera dans son sillage, inévitablement, le désintéressement complet face au patrimoine et la disparition graduelle de celui-ci au fil des ans, rendant ainsi inopérantes et inutiles des lois comme la *Loi sur les biens culturels* et la *Loi sur le développement durable*.

Il appartient donc à la Commission des biens culturels du Québec d'examiner de très près le cas de l'arrondissement de Sillery et nous comptons vraiment sur son appui pour contribuer au renforcement (et non à l'affaiblissement) du patrimoine et des lois qui s'y rapportent au Québec. Et le dossier de l'arrondissement de Sillery, que nous continuerons de suivre de près, est une occasion majeure d'établir la base des règles du jeu pour l'avenir, ainsi que de proposer un modèle ou des modèles dont pourront s'inspirer d'autres localités.

Richard M. Bégin Président, Fédération Histoire Québec

2/2

```
> From: dbumbaru@heritagemontreal.org
> To: pbeland@histoirequebec.qc.ca; info@cbcq.gouv.qc.ca
> CC: beginrm@ca.inter.net; jelsener@live.ca; dbumbaru@heritagemontreal.qc.ca
> Subject: RE: Arrondissement de Sillery - Commentaires du président de la Fédération
Histoire Québec
> Date: Wed, 22 Dec 2010 10:40:43 -0500
> Et voici les notes que j'ai transmises à Mme Elsener ce matin à ce propos.
> SVP noter que pour une prochaine fois, il faudra voir comment faire pour
> améliorer la logistique de télécommunication (deux de nos trois lignes ont
> été gelées jusqu'à ce matin 7h30 suite à cette téléconférence).
>
> Au plaisir et de Joyeuses Fêtes,
> Dinu Bumbaru
> Héritage Montréal
>
> Notes pour une intervention d'Héritage Montréal lors d'une audition
> d'organismes en patrimoine par la Commission des biens culturels du Québec
> relativement à l'arrondissement historique de Sillery le 21 décembre 2010
>
> 1. Sur notre intérêt à intervenir auprès de la CBCQ sur le
> cas de l'arrondissement historique de Sillery :
>
> a. Ce territoire a été classé « arrondissement historique » au nom de
> toutes les gens du Québec donc en notre nom ce qui explique en premier lieu
> notre intérêt sur ce dossier.
> b. Ce territoire présente des caractéristiques comparables à celles du
> mont Royal classé en 2005 suite à notre demande en 1986 ; nous voyons dans
> le classement de Sillery un geste visionnaire à ce titre.
> c. Héritage Montréal s'intéresse à l'efficacité des lois qui touchent
> le patrimoine, notamment la Loi sur les biens culturels qui fonde le statut
```

> de l'arrondissement historique de Sillery.

```
>
> d. Héritage Montréal fut invité à participer à des réflexions du MCCCF
> sur la gestion de ce territoire, participe à la Table de concertation du
> Mont-Royal et a co-organisé un atelier sur la gestion du paysage
> e. Nous avons été surpris de prendre connaissance du cas du cimetière
> St-Patrick, son morcellement et le projet immobilier dont il fait l'objet
> qui nous rappelle le dossier Marianopolis sur le mont Royal,
>
> 2. Sur notre préoccupation principale face à ce qui se
> passe dans l'arrondissement historique de Sillery
>
> a. L'efficacité des mesures en place pour assurer le droit de cité et
> la « primauté » (non pas sa domination exclusive) du patrimoine dans l'usage
> et l'évolution d'un territoire d'une valeur patrimoniale officiellement
> reconnue.
>
> b. L'établissement et l'application de règles qui sous-tendent la
> conservation d'un tel territoire actuellement et à l'aube d'une réforme de
> la Loi sur les biens culturels
> c. Le développement, le partage et l'utilisation de connaissances sous
> forme d'études conçues ou adaptées spécifiquement au service de cette
> conservation
> 3. Sur le modèle de développement et de gestion à adopter
>
> a. Un modèle fondé sur la reconnaissance de la valeur collective de
> cet ensemble plutôt que les contingences résultant des intérêts particuliers
> qui y courent ; par exemple, le potentiel immobilier.
> b. Un modèle fondé sur la primauté du patrimoine reconnu comme élément
> de référence ; par exemple, l'état de l'arrondissement au plan de son
> patrimoine et paysage lors de son classement.
> c. Un modèle fondé sur la reconnaissance que l'évolution normale d'un
> tel ensemble – ne serait-ce que par la croissance naturelle des arbres
```

> parfois au détriment du paysage – ne serve à justifier tout projet

```
> transformation de l'arrondissement historique de Sillery au-delà duquel la
> mission première de conservation est compromise ou attaquée.
>
> e. Un modèle fondé sur le principe de recevabilité et d'irrecevabilité
> des propositions privées ou publiques eu égard à l'évaluation préalable de
> leur impact patrimonial ; par exemple, en terme d'accroissement du bâti
>
> f. Un modèle fondé sur le principe d'une responsabilité partagée et
> d'une concertation des pouvoirs publics – gouvernement, administration
> municipale, institutions, des propriétaires et de la société civile
>
> 4. Sur des pistes pour les suites
> a. Que la CBCQ reconnaisse l'urgence d'adopter des règles claires qui
> précisent le cadre de gestion publié par le MCCCF
>
> b. Que la CBCQ intègre à ces règles un mécanisme d'évaluation d'impact
> patrimonial pour établir la recevabilité ou l'irrecevabilité d'une
> proposition (projet immobilier, morcellement, abattage, règlements...)
>
> c. Que la CBCQ recommande de différer l'examen du projet immobilier
> pour la partie ouest du cimetière St-Patrick jusqu'à la mise en place de ces
> règles
>
> d. Que la CBCQ et le MCCCF comparent les enjeux et réflexions sur la
> conservation des arrondissements classés de Sillery et du Mont-Royal en
> incluant les associations; par exemple, sous forme d'un atelier
>
> e. Que la CBCQ et le MCCCF explorent des mécanismes incitatifs qui
> permettent d'aborder les enjeux financiers liés à la conservation d'un tel
> territoire
> Dinu Bumbaru (Depuis Montréal, le 21.12.2010)
```

> d. Un modèle fondé sur la reconnaissance d'un seuil limite à la



Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de Nature Québec terminée le 23 novembre 2012

CA12-11-23_R9

Nature Québec a reçu une demande d'appui de Québec arbres concernant les espaces verts de l'arrondissement historique de Sillery.

Attendu que l'arrondissement historique de Sillery a été créé par décret gouvernemental en 1964 pour protéger les grands domaines contre le morcellement et pour conserver les paysages naturels patrimoniaux de ce site historique;

Attendu que cet arrondissement historique représente environ une centaine d'hectares d'espaces verts dont plusieurs boisés qualifiés d'exceptionnels et d'arbres classifiés comme remarquables ou patrimoniaux;

Attendu qu'environ 42 hectares d'espaces verts au total, dont environ 11 hectares de boisés et plantations d'arbres, sont menacés à l'heure actuelle par du développement immobilier; Attendu que ces espaces verts se situent à proximité du fleuve St-Laurent et qu'ils contribuent à l'écosystème de la vallée du St-Laurent;

Attendu que deux cent espèces différentes d'oiseaux migrateurs ou nicheurs ont été répertoriés sur ce site:

Attendu que ces espaces verts ne sont pas protégés à l'heure actuelle par une règlementation leur accordant le statut légal d'espace vert protégé;

Attendu que suite à l'adoption prochaine du Plan particulier d'urbanisme de Ste-Foy, un centre-ville secondaire émergera dans les prochaines années à proximité de l'arrondissement historique de Sillery et que les citoyens de ce nouveau noyau urbain devraient avoir accès à proximité d'eux à un réseau d'espaces naturels pour un développement urbain équilibré afin de maintenir leur santé psychologique; Attendu que ces espaces verts, en captant les eaux de fortes pluies, limite les déversements d'eaux contaminées dans le fleuve et la nécessité de construire de coûteux bassins de rétention d'eau de pluie; Attendu que les boisés de ces espaces verts captent des tonnes de polluants atmosphériques par année et qu'ils contribuent ainsi à la santé physique des citoyens;

Attendu que ces espaces verts et boisés en captant du CO₂ et en abaissant la température environnante participent à la lutte contre les changements climatiques et les ilots de chaleur;

Attendu que la règlementation actuelle de la Ville de Québec ne permet pas de protéger adéquatement la forêt urbaine de l'arrondissement historique de Sillery car elle autorise l'abattage d'arbres pour tout projet de développement ou d'aménagement alors que l'ancienne règlementation de Sillery n'autorisait la coupe d'arbres que pour des raisons sanitaires ou sécuritaires;

Attendu que le tourisme naturel est en plein essor et qu'il est important de ne pas détruire notre capital naturel d'intérêt;

Attendu que la nature et le fleuve ont été identifiés en 2012 parmi les trois priorités les plus importantes de la vision de l'Office de tourisme de Québec;

Il est résolu que Nature Québec appuie la position de la Coalition Héritage Québec et de Québec Arbres qui est de :

- Respecter au sens strict les six grandes orientations du Cadre de gestion du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery;
- 2. Éviter le morcellement des grands domaines en vue de leur lotissement pour des fins immobilières;
- 3. Protéger les espaces verts des grands domaines suivants actuellement menacés par un développement immobilier tout en autorisant le recyclage et l'extension pavillonnaire de leurs bâtisses

Domaines menacés	Espaces verts (incluant boisés et plantations) en hectares	Boisés et plantations en hectares	
Cimetière St-Patrick	6.33	4.86	
Pères l'Assomptionistes	5.84	1.51	
Soeurs Jésus-Marie	16.16	2.09	
Fédération des Augustines	4.47	0.10	
Domaine Benmore	3.48	1.50	
Soeurs Ste-Jeanne d'Arc	5.93	1.56	
Total	42.2	11.62	

- 4. Favoriser des projets qui permettent l'accès public à ces grands domaines;
- 5. Intégrer les espaces verts protégés à une future trame verte de la Ville de Québec;
- 6. Favoriser des projets qui soient en lien avec l'histoire et la géographie des lieux et qui permettent d'éduquer la population sur les sciences naturelles, le fleuve St-Laurent et le patrimoine forestier québécois:
- 7. Favoriser des projets qui protègent et mettent en valeur le potentiel touristique historique et naturel de cet arrondissement.

Il est résolu d'appuyer Québec arbres concernant la protection des espaces verts de l'arrondissement historique de Sillery.

Proposé par Marianne Kugler Appuyé par François Cantin Adopté à l'unanimité

Denys Duchaine Secrétaire



Société historique de Sillery Att.: Hugues Michaud, président Case postale 47051 Sillery (Québec) G1S 4X1

Objet : Avenir de l'Arrondissement historique de Sillery

Chers collègues,

À la lumière de la correspondance que vous avez transmise au maire Labeaume le 2 décembre 2010, nous désirons vous témoigner notre appui. En effet, nous partageons votre inquiétude quant à la préservation, à la mise en valeur et au développement durable de l'Arrondissement de Sillery.

Cet arrondissement est un des lieux privilégiés de la naissance de l'économie canadienne qui, au début du 19^e siècle, a été complètement transformée par l'utilisation abondante des ressources forestières du territoire. Les acteurs majeurs du développement économique étaient les marchands de bois qui, pour la plupart, s'établissaient sur le promontoire de Sillery. Leurs villas sont aujourd'hui des vestiges d'une grande valeur historique. Par ailleurs, ces mêmes entrepreneurs emmagasinaient leur production dans des anses à bois, véritables entrepôts pour l'exportation vers des marchés étrangers. La Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ) estime, par conséquent, que l'Arrondissement historique de Sillery possède une valeur patrimoniale de portée nationale et, à l'instar de la Fondation Héritage Canada et de la Fédération Histoire Québec, deux grands organismes historiques, la SHFQ seconde la Société d'histoire de Sillery pour la protection de cet arrondissement historique.

En vous assurant de notre considération distinguée,

Patrick Blanchet, directeur général

Denis Robitaille, Ph. D., président

Martin Hébert, Ph. D., yice-président

Guy Lessard, M. Sc., ing. f., secrétaire-trésorier

Julie Fortin, M. Sc., ing. f., administratrice

Gérard Lacasse, administrateur

M. Hugues Michaud, président Société historique de Sillery Case postale 47051 Sillery (Québec) G1S 4X1

Objet : Avenir de l'Arrondissement de Sillery

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la correspondance que vous adressiez au maire de Québec le 2 décembre dernier à propos de l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery.

Nous voulons vous assurer que nous partageons pleinement vos préoccupations. En effet, il s'agit là d'un enjeu extrêmement important pour l'avenir de la ville de Québec et de la région de la Capitale-nationale.

Nous désirons vous assurer de notre appui dans les démarches que vous menez avec la ville. Si nous pouvons vous être utiles, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci et la meilleure des chances.

Jean Dorval, président Société historique de Québec 6, rue de la Vieille-Université Québec, Qc G1R 5X8



Société d'histoire de Charlesbourg

Le 25 décembre 2010

Monsieur Hugues Michaud, président Société d'histoire de Sillery

Monsieur le Président,

Sans connaître à fond la question que vous soulevez, nous comprenons votre inquiétude quand aux lotissements des domaines qui couvrent votre territoire.

Nous savons aussi que la densification démographique de l'espace urbain de Québec risque d'engendrer la contradiction entre le développement économique et la protection du patrimoine.

Un peu d'imagination et de coopération avec le milieu devraient permettre de trouver des solutions qui satisfont les uns et les autres. Vous avez donc notre appui dans la recherche de réponses raisonnables à vos interventions.

René Cloutier, président



Lévis, 30 décembre 2010

Société d'histoire de Sillery M. Hugues Michaud, président Case postale 47051 Sillery (Québec) G1S 4X1

Objet : Avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Monsieur,

Le GIRAM a pris connaissance de la correspondance que vous adressiez au maire de Québec le 2 décembre dernier à propos de l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery.

Il est étonnant que la Ville de Québec autoriserait du développement immobilier dans un site patrimonial classé boisé d'intérêt et ce, à même l'arrondissement historique de Sillery classé lui-même bien national depuis plus de quarante ans. On se souvient que l'arrondissement historique de Sillery a pu voir le jour non seulement grâce au caractère historique de son territoire mais aussi à cause de ses lieux riches en paysages et en percées visuelles. Ces plateaux donnant sur le panorama du fleuve possèdent une signification historique certaine qui leur confèrent une valeur collective. Ces sites ne peuvent être accaparés par quelques privilégiés compte tenu qu'ils sont situés au cœur de l'agglomération de Québec, en prolongement des plaines d'Abraham et de la Promenade de Champlain.

Si une ville comme Québec décide de se départir d'un segment de ses lieux historiques et de ses arbres séculaires au nom de la densification, quel en sera le message aux autres villes et municipalités du Québec ?

Soyez assuré que nous partageons entièrement vos préoccupations et que nous vous appuyons dans vos démarches. Aussi, veuillez agréer, Monsieur Michaud, nos sentiments les meilleurs.

Estelle Portelance

Présidente

Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)

INFORMATION

Actif depuis 1983, le groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) est un groupe entièrement bénévole qui a comme mission, entre autres, d'intervenir sur tout dossier se prêtant à la diffusion de valeurs patrimoniales et environnementales, de choix de société, de principes de développement durable, notamment dans l'aménagement du territoire et qui peut contribuer à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.

Depuis 1983

6700 rue St-Georges, C.P. 50057 Lévis (Québec) G6V 8T2 www.giram.ca

```
---- Original Message -----
From: "Jacques Alméras" < jalmeras@videotron.ca>
To: "Christiane Trudel" <christiane.trudel@sympatico.ca>
Cc: "Jacques Alméras" <jalmeras@videotron.ca>; "ROGER BOILEAU"
<roger.boileau@fse.ulaval.ca>; "roger boileau" <boileau.r@videotron.ca>;
"MARTIN DUMAS" <clss@clss.qc.ca>; "MARIE-ÈVE FORTIER"
<marief 13@hotmail.com>; "DANIÈLE GRONDINES" <dgrondines@divaskell.com>;
"MARC JULIEN" < lambertjulien@sympatico.ca>; "JEAN-CHRISTIAN ROY"
<royjeanc@yahoo.fr>; "MARIE-JOSÉE SAINT-GERMAIN" <marjo.sage@videotron.ca>;
"Sylvie Turcotte" < turcotte.sylvie@sympatico.ca>; "Yvon Bussières"
<yvon.bussieres@ville.quebec.qc.ca>; "Ginette Bergevin"
<ginette.bergevin@ville.quebec.qc.ca>
Sent: Sunday, December 19, 2010 12:04 PM
Subject: Appui du Conseil de guartier Saint-Sacrement
> Bonjour madame Christiane Trudel
> Présidente
> Conseil de quartier de Sillery
> La plupart des membres du Conseil de quartier de Saint-Sacrement ont pu,
> dans les délais très courts qui nous étaient impartis, prendre
> connaissance du contenu de votre lettre au maire de Québec, monsieur Régis
> Labeaume, relative à la sauvegarde de l'arrondissement historique de
> Sillery.
> À titre de président du conseil, je puis vous assurer du soutien et de la
> solidarité des membres de notre conseil de quartier dans votre démarche
> auprès des autorités du ministère de la Culture du Québec et de la ville
> de Québec. Soyez assurés que nous partageons pleinement vos préoccupations.
> En effet, il s'agit là d'un enjeu extrêmement important pour l'avenir de
> la ville de Québec et de la région de
> la Capitale-nationale.
> Jacques Alméras,
> Président,
```

> Conseil de quartier Saint-Sacrement.



Québec, le 24 mars 2011

Madame Christiane Trudel Présidente Conseil de quartier de Sillery Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 1130, route de l'Église, 2e étage, bureau 2021 Québec (Québec) G1V 4X6

Objet: Arrondissement historique de Sillery

Madame la Présidente,

À son assemblée du 22 février 2011, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a adopté la résolution suivante concernant votre demande d'appui au sujet de vos démarches pour la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery.

Résolution CA-11-17

Concernant la demande d'appui du Conseil de quartier de Sillery au sujet de la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery

Considérant que certains projets immobiliers menacent l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec envisage sérieusement la possibilité de confier la responsabilité de ce territoire patrimonial à la Ville de Québec par le biais d'un plan particulier d'urbanisme (PPU);

Considérant que l'arrondissement historique de Sillery est un quartier riche en histoire abritant plusieurs milieux naturels et bâtiments historiques à préserver;

Considérant que la dénomination patrimoniale d'un lieu ne peut se faire qu'en cherchant à protéger l'ensemble des éléments qui le constitue;

Considérant que les membres du conseil de quartier sont favorables à une densification du territoire qui préserve l'historicité d'un lieu et la morphologie urbaine existante; Considérant qu'un plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un arrondissement historique ou naturel représente un outil de planification et de conservation mieux adapté et plus contraignant en matière de protection patrimoniale qu'un plan particulier d'urbanisme; Considérant que le citoyen doit être reconnu comme un acteur important au développement, que sa voix doit être entendue et comprise avant toute décision déterminante en ce qui concerne l'avenir de cet Arrondissement, et ce, en accord avec les principes du développement durable;



Arrondissement de La Cité-Limoilou 399, rue Saint-Joseph Est Téléphone : (418) 641-6001 Québec (Québec) G1K 8E2 Télécopieur : (418) 641-6576

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR CAROL-ANDRÉ SIMARD DÛMENT APPUYÉ PAR MONSIEUR FÉLIX BOUDREAULT, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur demande qu'une consultation publique sur l'avenir de

de quartier de Saint-Sauveur demande qu'une consultation publique sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery soit tenue et exige la réalisation d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de ce territoire hautement symbolique en regard des revendications citoyennes actuelles et des besoins des générations futures.

Adoptée à l'unanimité.

Recevez, Madame Trudel, nos meilleures salutations.

Olivier Meyer Président



Mon quartier, J'y vis, j'y vois!

Extrait du procès-verbal de la sixième séance de l'année 2011, séance extraordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, tenue le mardi, 28 juin 2011, à 19h00, en la salle du conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles, 305, rue Racine, Québec.

RÉSOLUTION11-CA-13

Demande d'appui du conseil de quartier de Sillery

ATTENDU

- · QUE la préoccupation des citoyens à l'égard du quartier historique est légitime,
- · QU'il y a lieu d'agir avec prudence dans l'aménagement de tels secteurs,
- M. Dombrowski, appuyé par M. Sanschagrin, propose que le conseil de quartier de Loretteville exprime
- sa préoccupation quant à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery,
- le souhait que la Ville précise ses intentions à ce sujet le plus tôt possible.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Louis-Marc Rodrigue Secrétaire d'assemblée



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la rencontre du Conseil de quartier de Maizerets tenue le 21 septembre 2011 concernant la position du conseil de quartier quant à la demande d'appui du conseil de quartier de Sillery portant sur la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery.

RÉSOLUTION 11-CA-20

Concernant la position du Conseil de quartier de Maizerets quant à la demande d'appui du Conseil de quartier de Sillery au sujet de la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery

CONSIDÉRANT QUE certains projets immobiliers menacent l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec prévoit confier la responsabilité de ce territoire patrimonial à la Ville de Québec par le biais d'un plan particulier d'urbanisme (PPU);

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi 82 sur le patrimoine culturel du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec prévoit que les municipalités adoptent une charte du paysage culturel patrimonial de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement historique de Sillery est un quartier riche en histoire abritant plusieurs milieux naturels et bâtiments historiques à préserver;

CONSIDÉRANT QUE la dénomination patrimoniale d'un lieu ne peut se faire qu'en cherchant à protéger l'ensemble des éléments qui le constitue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de quartier sont favorables à une densification du territoire qui préserve l'historicité d'un lieu et la morphologie urbaine existante;

CONSIDÉRANT QU'un plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un arrondissement historique ou naturel représente un outil de planification et de conservation mieux adapté et plus contraignant en matière de protection patrimoniale qu'un plan particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen doit être reconnu comme un acteur important au développement, que sa voix doit être entendue et comprise avant toute décision déterminante en ce qui concerne l'avenir de cet arrondissement, et ce, en accord avec les principes du développement durable;

SUR PROPOSITION DE Mme Francesca Désilets DÛMENT APPUYÉE PAR M™ Danielle Element, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de demander qu'une consultation publique sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery soit tenue et

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Micole Dufresne, présidente



Québec, le 12 juin 2011

Madame Christiane Trudel Présidente, Conseil de quartier de Sillery

OBJET: APPUI – ARRONDISSEMENT HISTORIOUE

Madame,

Suite à la réception de votre courriel du 29 mars 2011 et après discussion entre les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, il nous fait plaisir de vous confirmer que votre demande d'appui a été acceptée à l'unanimité. Vous trouverez à cet effet un extrait du procès-verbal de notre rencontre régulière du 30 mai 2011 détaillant la résolution d'appui.

Merci de votre collaboration,

Nicole Laveau Présidente

Merole Loud

Conseil de quartier de Vanier

p.j.: Extrait du procès-verbal du 30 mai 2011

c.c.: Membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Vanier Mario Demeule, Conseiller en consultations publiques, Arr. Des Rivières

Richard Côté, conseiller municipal, District de Vanier



Extrait de la quatrième rencontre régulière de l'année 2011 du Conseil de quartier de Vanier tenue le 30 avril 2011, à 19 h, à l'école primaire Notre-Dame-du-Canada, 383, rue Chabot, Québec

RÉSOLUTION 11-CA-27 APPUI AU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier de Vanier signifie par lettre son appui aux démarches du Conseil de quartier de Sillery qui demande à la ville de Québec et à la ministre de la Culture, des Communication et de la Condition féminine (MCCCF) de s'assurer que la vision et les orientations de la Ville en regard de l'arrondissement historique de Sillery respecteront celles convenues dans le cadre de gestion déposé par le MCCCF.

ADOPTÉE

Certifié conforme, à Québec ce :	12 juin	2011.
To D		
M. François Bédard, secrétaire		



Le 29 septembre 2011

Madame Christiane Trudel Présidente Conseil de quartier de Sillery Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église, 2° étage, bureau 2021 Québec (Québec) G1V 4X6

Madame la Présidente,

La présente est en suivi à votre requête pour un appui du conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR) quant à votre préoccupation pour la préservation du patrimoine culturel et naturel de l'arrondissement historique de Sillery.

Les éléments forts de ce patrimoine, tels le cimetière Saint-Patrick, les propriétés conventuelles et autres domaines anciens, doivent résister à l'épreuve du temps et aux pressions d'un développement assujetti aux seules lois du marché. Les principes du développement durable et une solide planification municipale – un ou plusieurs PPU –, motivée par l'intérêt collectif, doivent encadrer ce qui constitue une richesse distinctive de notre région offrant des repères identitaires ainsi qu'un fort potentiel touristique, notamment

Le conseil d'administration du CQSR ayant pris connaissance de votre lettre adressée au maire de Québec en date du 2 décembre 2010, a délibéré de la question lors de son assemblée du 27 janvier 2011. Il en résulta notre résolution CA-11-10 qui se lit comme suit :

« Communications écrites reçues

[...]

- Conseil de quartier de Sillery, demande d'appui concernant l'arrondissement historique

Résolution CA-11-10

Concernant un appui au conseil de quartier de Sillery

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR MADAME CYNTHIA DEMERS, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch donne son appui au conseil de quartier de Sillery dans le dossier de l'arrondissement historique.

Adoptée à l'unanimité. »



Arrondissement de La Cité-Limollou
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2
Télécopieur : (418) 641-6001
Télécopieur : (418) 641-6576

Souhaitant que la présente lettre d'appui contribue à étayer votre influence auprès des décideurs concernés, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président du conseil de quartier,

Louis-H. Campagna



Le 10 juin 2011

Madame Christiane Trudel
Présidente du conseil de quartier de Sillery
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église, 2° étage
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Appui à votre lettre envoyée au maire de Québec le 2 décembre dernier concernant l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'appui, les administrateurs du conseil de quartier du Plateau présents à notre assemblée mensuelle du 26 avril 2011 ont adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION 11-03-04

CONCERNANT la démarche d'appui du conseil de quartier de Sillery, sur une PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la démarche du conseil de quartier de Sillery auprès du maire Labeaume.

Nous espérons que les appuis que vous avez recueillis auprès des divers conseils de quartier seront pris en considération par les autorités concernées. Recevez, Madame, nos meilleures salutations.

Les administrateurs du conseil de quartier du Plateau,

William Poulin-Lord, président

William Pado-Lol

Suzie Beaulieu, vice-présidente Jean-Pierre Lefebvre, secrétaire Zdenek Stastny, trésorier Thierry Bergeron, administrateur Normand Pinard, administrateur Denyse Trudel, administratrice Date: Wed, 22 Dec 2010 13:15:06 -0500

From: treweis@videotron.ca

To: christiane.trudel@sympatico.ca

CC: annicka@sympatico.ca; claude.montminy@videotron.ca; denise-genest@videotron.ca; houde_007@hotmail.com; boucher.harbour@videotron.ca;

jelsener@live.ca

Subject: Réf. : Fw: appuis

Le 22 décembre 2010

Madame Christiane Trudel Présidente du Conseil de Quartier de Sillery

Objet: Avenir de l'arrondissement de Sillery

Bonjour Madame Trudel,

Pour faire suite à votre demande d'appui, soyez assurée que nous partageons vos préoccupations, quand à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery.

Il s'agit là, d'un enjeu important pour la ville de Québec et de la région de la Capitale -nationale. Le conseil de quartier de La Pointe de Sainte Foy réuni en comité de travail, le 21 décembre 2010, a convenu de vous accorder tout son appui dans ce dossier.

Félicitations pour votre excellent travail Salutations cordiales

Silva Weis Présidente Conseil de Quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy



Le 22 décembre 2010

À l'attention de monsieur Hugues Michaud Société historique de Sillery C. P. 47051 Québec (Québec) G1S 4X1

Objet : Avenir de l'Arrondissement historique de Sillery

Chers collègues et amis,

Nous avons pris connaissance de la correspondance que vous adressiez au maire de Québec le 2 décembre dernier à propos de l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery.

Soyez assurés que nous partageons pleinement vos préoccupations. En effet, il s'agit là d'un enjeu extrêmement important pour l'avenir de la ville de Québec et de la région de la Capitale-Nationale.

Il va sans dire que vous pourrez compter sur l'appui du conseil de quartier du Cap-Rouge dans cette affaire, et que nos ressources seront à votre disposition. N'oubliez pas de nous informer des développements dans ce dossier.

Félicitations pour votre excellent travail.

Yseult Roy-Raby Présidente

Conseil de quartier du Cap-Rouge Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 Téléphone : 418 641-6003



Québec, le 18 février 2011

Madame Christiane Trudel Présidente Conseil de quartier de Sillery Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 1130, route de l'Église, 2^e étage, bureau 202I Québec (Québec) G1V 4X6

Objet: Arrondissement historique de Sillery

Madame la Présidente,

À son assemblée du 8 février 2011, le conseil de quartier de Montcalm a adopté la résolution suivante concernant votre demande d'appui au sujet de vos démarches pour la sauvegarde de l'Arrondissement historique de Sillery.

Résolution CA-11-07 Concernant la sauvegarde de l'Arrondissement historique de Sillery

Considérant que le quartier Montcalm est un quartier riche de son patrimoine bâti et naturel;

Considérant que ce patrimoine doit être préservé et que, dans cette perspective, le conseil de quartier de Montcalm se sent interpellé par la démarche du conseil de quartier de Sillery dans la protection de son patrimoine;

Considérant que les membres du conseil de quartier de Montcalm sont favorables à une densification douce du territoire qui préserve l'historicité d'un lieu et la morphologie urbaine existante;

Considérant que l'on doit tenir compte de l'avis des citoyens;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR SALIM HAOUARI DÛMENT APPUYÉE PAR MADAME FRANÇOISE LORD, IL EST RÉSOLU d'appuyer la requête du conseil de quartier de Sillery au sujet de la sauvegarde de son Arrondissement historique qui est menacé de morcellement.

Adoptée à l'unanimité.

Recevez, Madame Trudel, nos meilleures salutations.

Lise Santerre Présidente

VILLE DE **E**



VIEUX-QUÉBEC — CAP-BLANC — COLLINE PARLEMENTAIRE

Québec, le 14 mars 2011

Madame Christiane Trudel Présidente du conseil de quartier de Sillery Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église, 2^e étage, bureau 202I Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Résolution d'appui pour une consultation publique sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Madame la Présidente,

Je donne suite à votre courriel du 22 janvier dernier que j'avais fait circuler parmi nos collègues président(e)s des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, lesquels ont, à tour de rôle, semble-t-il, porté à l'ordre du jour de leur réunion respective une proposition d'appui à votre cause.

Le conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire a adopté, lors de la réunion qui a suivi sous la gouverne de son vice-président, Monsieur Benoît Bossé, le 15 février dernier, une résolution d'appui à votre cause à laquelle nous sommes particulièrement sensibles, notamment en raison de la pratique des autorités municipales de soustraire désormais des portions d'un quartier à l'application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) sur le référendum décisionnel en l'intégrant à un Programme particulier d'urbanisme (PPU).

C'est le cas par exemple de la Place d'Youville, désormais comprise dans le PPU de la colline Parlementaire alors que géographiquement il n'en est rien, en plus de faire partie de l'arrondissement historique du patrimoine mondial. Manœuvre parfaitement calculée sans doute, pour spolier les citoyens de l'outil du référendum décisionnel que les autorités municipales voudraient voir disparaître à la faveur d'un nouveau projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Voici le libellé de la résolution adoptée :

Résolution CA-11-09

Appui du conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire à la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery

Considérant que certains projets immobiliers menacent l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec envisage sérieusement la possibilité de confier la responsabilité de ce territoire patrimonial à la Ville de Québec par le biais d'un plan particulier d'urbanisme (PPU);



Arrondissement de La Cité-Limoilou
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2
Télécopieur : 418 641-6001
Télécopieur : 418 641-6576

Considérant que l'arrondissement historique de Sillery est un quartier riche en histoire abritant plusieurs milieux naturels et bâtiments historiques à préserver;

Considérant que la dénomination patrimoniale d'un lieu ne peut se faire qu'en cherchant à protéger l'ensemble des éléments qui le constitue;

Considérant que les membres du conseil de quartier sont favorables à une densification du territoire qui préserve l'historicité d'un lieu et la morphologie urbaine existante;

Considérant qu'un plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un arrondissement historique ou naturel représente un outil de planification et de conservation mieux adapté et plus contraignant en matière de protection patrimoniale qu'un plan particulier d'urbanisme;

Considérant que le citoyen doit être reconnu comme un acteur important au développement, que sa voix doit être entendue et comprise avant toute décision déterminante en ce qui concerne l'avenir de cet Arrondissement, et ce, en accord avec les principes du développement durable;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR MADAME ÉMILIE-JENNIFER DESBIENS, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire demande qu'une consultation publique sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery soit tenue et exige la réalisation d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de ce territoire hautement symbolique en regard des revendications citoyennes actuelles et des besoins des générations futures.

Adoptée à l'unanimité.

Vous voudrez bien m'excuser d'avoir tardé à vous faire suivre cette décision ayant été tout le mois de février à l'extérieur du pays. Cela dit, soyez assurée, madame la Présidente, de notre entière solidarité dans vos démarches pour préserver le caractère historique du vieux Sillery et surtout pour faire en sorte que les citoyens de votre territoire puissent se prononcer à cet égard.

Le président,

- f. Aug lais

Me Denis L'Anglais

 c. c. Madame Suzanne Verreault, district Sylvain-Lelièvre, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Monsieur Yvon Bussières, district Saint-Sacrement-Belvédère

Madame Chantale Gilbert, district des Faubourgs

Madame Anne Guérette, district Vieux-Québec-Montcalm

Madame Geneviève Hamelin, district Saint-Sauveur

Madame Ginette Picard-Lavoie, district Maizerets-Lairet



Québec, le 17 mars 2011

Madame Christiane Trudel Présidente Conseil de quartier de Sillery Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Appui à vos démarches concernant l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Madame,

Le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a pris connaissance de vos inquiétudes et de vos démarches en lien avec l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery. Étant donné l'importance des arrondissements historiques de notre ville, notre conseil de quartier partage vos inquiétudes. De plus, nous sommes d'avis que le développement de nos quartiers doit se faire en harmonie avec les préoccupations des citoyens.

C'est pourquoi le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a choisi d'appuyer vos démarches auprès de la Ville de Québec et de la ministre de la Culture, des communications et de la Condition féminine.

Vous trouverez donc ci-joint la résolution d'appui adoptée par le Conseil de quartier Duberger-Les Saules lors de sa rencontre spéciale du 16 mars 2011.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Marco Dubois

Président

Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Arrondissement des Rivières Téléphone : (418) 841-6002 233, boulevard Pierre-Bertrand Vanier (Québec) G1M 2C7



Procès-verbal de la rencontre spéciale du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules, tenue le mercredi 16 mars 2011, à 18 h 45 au centre communautaire Les Saules, salle E-102, 4124, rue de Musset, Québec.

RÉSOLUTION 11-CA-06

APPUI AU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY CONCERNANT SES DÉMARCHES VISANT LA PRÉSERVATION DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer les démarches du Conseil de quartier de Sillery qui demande à la Ville de Québec et à la ministre de la Culture, des communications et de la Condition féminine (MCCCF) de s'assurer que la vision et les orientations de la Ville en regard de l'arrondissement historique de Sillery respecteront celles contenues dans le cadre de gestion du MCCCF.

ADOPTÉE

Certifié conforme, à Québec ce : 17 mars 2011.

M. André Élémond, secrétaire

Conseil de quartier du Vieux-Moulin

Procès-verbal de la cinquième assemblée ordinaire de l'année 2011, tenue le mardi 21 juin 2011, au Pavillon Royal, 3365, chemin Royal.

APPUI AU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Le conseil de quartier a été interpellé par leurs collègues du Conseil de quartier de Sillery quant à une demande d'appui visant le maintien des propriétés conventuelles dans l'arrondissement historique de Sillery.

RÉSOLUTION 11-CA-06 Concernant l'appui du conseil de quartier au conseil de quartier de Sillery
SUR PROPOSITION DE M⊶ Valérie Houle DÜMENT APPUYÉE PAR M. Réjean Fortier, IL EST RÉSOLU PAR LE conseil
d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Moulin de donner son appui au conseil de quartier de Sillery dans le
dossier du maintien des propriétés conventuelles de l'Arrondissement historique de Sillery.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Comité d'arbres de Charlesbourg

Comité d'arbres de Charlesbourg Arrondissement de Charlesbourg, Québec, QC

À l'attention de m. Hughes Michaud, président

Objet : Patrimoine historique et naturel de Sillery

M. Michaud

À la lecture de votre lettre du 2 décembre adressée au maire de notre magnifique ville, nous ne pouvons faire autrement qu'appuyer votre démarche. Les membres du Comité se sont donnés comme objectif de défendre le patrimoine naturel et la qualité de vie à Charlesbourg comme ils le peuvent, nous voyons ici une occasion de faire une démonstration que nous allons plus loin que le « pas dans ma cour ».

Demeurer dans la ville de Québec c'est d'apprécier le superbe paysage de la falaise à Sillery, c'est d'en apprécier l'histoire en marchant dans le cimetière Saint-Patrick et c'est de comprendre les préoccupations de citoyens qui désirent conserver les poumons de la ville de Québec, le patrimoine naturel de Sillery.

Bravo et bonne continuation!

Johanne Lavallée

Fondatrice

Comité d'arbres de Charlesbourg

2. Experts

From: Martin.Paquet@hst.ulaval.ca

To: jelsener@live.ca

CC: shs@videotron.ca; isabelle.reny@mrnf.gouv.qc.ca

Date: Mon, 26 Sep 2011 18:26:41 -0400

Subject: Re: Avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Madame Johanne Elsener, Vice-présidente Société d'histoire de Sillery

Chère madame Elsener,

Après avoir pris connaissance de vos démarches dans le cadre de la préservation de l'arrondissement historique de Sillery, et comme citoyen fréquentant depuis plusieurs dizaines d'années ce secteur dont le cachet patrimonial est singulier en Amérique du Nord, je tiens à vous indiquer ma profonde préoccupation quant aux menaces qui planent sur l'arrondissement. Aussi, je vous donne mon appui personnel à la lettre du 2 décembre 2010, qui souligne aux autorités municipales votre vision du développement de l'arrondissement historique de Sillery, dans le respect du cachet de son site patrimonial. Ce faisant, vous pouvez ajouter mon nom à la liste de vos appuis. Enfin, je vous prierai de me garder informé de la suite des événements dans ce dossier capital pour l'image non seulement de l'arrondissement historique de Sillery, mais de la ville de Québec en son entier.

Bien cordialement,

Martín Pâquet

Professeur titulaire, Département d'histoire, Faculté des Lettres

Titulaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression

française en Amérique du Nord (CEFAN)

Pavillon Charles-De Koninck, Bureau 6213

1030, av. des Sciences-Humaines

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Canada

Téléphone: (418) 656-2131, poste 8285

Télécopieur: (418) 656-3603

http://www.hst.ulaval.ca/Profs/Mpaquet/Mpaquet.htm

Madame, Monsieur

Il est étonnant que les boisés des grands domaines de Sillery composés souvent d'arbres centenaires et bicentenaires, d'anciennes forêts domaniales reliées à des grandes villas historiques implantées sur la falaise dominant le Saint-Laurent soient encore menacés par des promoteurs immobiliers avides d'un profit vite fait dans des ensembles de condos ou d'appartements, toujours d'une architecture douteuse. Il est étonnant qu'en 2011, il soit encore possible de brader des parcelles de l'arrondissement historique du Vieux-Sillery sur l'autel du développement banal et brutal dans l'oubli des principes et des règles du développement durable. Comme si la conservation de la nature, le sens historique d'un lieu, la contemplation et la quiétude des boisés urbains protégés à jamais étaient des valeurs caduques et non progressistes. La menace qui pèse à Sillery sur de grands ensembles de sens, des ensembles émouvants par leur riche teneur paysagère, nécessaires dans un développement harmonieux, comme on cherche à en reconstituer l'esprit dans des éco quartiers artificiels qui font couler beaucoup d'encre ces jours-ci, cette menace dis-je, contredit totalement la nouvelle loi des biens culturels qui, dans quelques semaines, sera mise à l'étude par une Commission parlementaire de l'Assemblée nationale. Le fait de transférer la gestion du patrimoine aux municipalités est loin d'être une décision heureuse. En tout cas, le Vieux-Sillery nous apparaît comme un autre cas montrant la difficulté des gouvernements municipaux à gérer dans le meilleur sens leur héritage patrimonial. Les élus de Québec devraient pencher du côté des citoyens avant de penser aux promoteurs qui, trop souvent, conduisent l'aménagement de nos cités et villes avec des résultats pitoyables. La Ville de Québec possède tous les outils légaux et professionnels pour procéder dans le véritable sens d'un arrondissement historique. Il n'y manque que la volonté politique et l'affirmation de valeurs progressistes.

Michel Lessard, historien

Professeur associé, Université du Québec à Montréal.

APPUIS DE MARCEL JUNIUS, PHYLLIS LAMBERT, MICHEL BONNETTE, JEAN CIMON, ANDRÉGAULIN, VICTOR LAMBERT, JACQUES LEMIEUX ET MICHEL LESSARD SOUS DE LETTRE PUBLIÉE DANS LE **DEVOIR LE 23 NOVEMBRE 2011**

Nouvelle Loi sur le patrimoine culturel

Pâleur extrême et absence d'ambition

Architecte, urbanisté émérite, ancien directeur général du patrimoine au ministère des Affaires culturelles du Québec et ancien président de la Commission des biens culturels du Québec

Guibec et aucien prisident de la Commission des biens culturels du Québec

a nouvelle Loi sur le patrimoine culturel soulève une inquiétude majeure. Elle est d'une pâleur extrême La cible est ratée. La loi concernant le patrimoine national aurait du être un véhicule d'espoir. Elle ne l'est pas. De grandeur aussi, si le ministère de la Culture avait eu un regard neuf, porteur d'une vision pour l'avenir. De perspective, cette loi n'en a pas. Tout au plus, elle est un replattage de la loi de 1972 sur les biens culturels. Même avec l'ajout à son répertoire des paysages et du patrimoine immatériel, tant espéré et enfin obtenu, elle n'offre que de la réglementation, quelques precisions et des peines accrues aux contrevenants, ce qui fera bien l'affaire des avocats. La loi nouvelle est coupable de l'evacuation génante de l'axiome fondamental en cettematière le territoire est culturel. C'est une omission grave, car c'est l'essentiel de la notion du dèveloppement culturel.

Depuis des lustres, notre espace est galvaudé par insouciance, indifference et incompétence par des promoteurs de tous acabits dans son agriculture, sa foresterie, ses rivières, ses villages et ses villes. Ils sont accompagnes par un Etat à l'occasion indoient et parfois complice. Le sous-soi non plus n'est pas épargné, qui montre ses cicatrices honteuses jusqu'en surface. Pourquoi? Parce que la loi a oublié que la planification de l'ensemble des composantes du territoire est au cœur de la réflexion necessaire avant toute action sur les objets, monuments, paysages petils ou grands.

Le cas de Sillery

Le cas de Sillery

Le cas de Smery Voyons l'exemple récent et très regrettable de l'arrondissement historique de Sillery, qui a été inscrit par Héritage Canada sur la liste peu glo-rieuse des s'atte historiques du patrimoine les plus menacés au Canada». Le gouvernement, qui



Le dévelopement urbain doit se faire en tenant compte de la beauté patrimoniale afin d'éviter certains aménagements douteux comme ici, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

pétons-le, nous croyons fermement que le succès de la protection et de la mise en valeur du patrimoline reside dans une conservation intégrée tel-le que proposée en Europe des 1975. Ce concept rassemble les planificateurs et les conservateurs dans la tiche principale de l'aménagement global de l'espace territorial.

Sans ce principe directeur, la nouvelle loi ne peut pas appréhender les mauvais calculs urbanistiques, les projets indigines d'ingénieur-spromoteurs, les erreurs dans les tracés de voirie ou dans les implantations d'infrastructures, des modernisations ratées et des démolitions intempesitives, par exemple, qui trop souvent abiment, gal-vaudent ou banalisent des paysages souvent attachants, par fois sublimes.

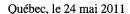
Une leçon oubliée

Une leçon oubliée

La Loi sur le patrimoine culturel intégrée à la Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire aurait été une force capable de galvaniser les énergies pour la conduite d'une action culturelle et sociale, commune et globale, qui ferait de nos villages autant d'œuvres d'art. Une occasion ratée. N'entendons-nous pas Guy Frégault nous dire: d'ha autre retard collectif.

Et pour conclure, relisons donc Georges-Emile Lapalme: «]...] en remontant la péniussée italierane, après notre périple gree, je reuenais sans cesse aux sources de la grandeur commu, de celle qui, parvenue jusqu'à nous, imprimait toujours sa marque, ou pluioi son esprit sur nous. Le équèbec, dans tout celoi, finiscait par prendre une signification culturelle, encore un peu plus et j'ajouterais: parrement culturelle. - La leçon n'a manifestement pas été entendue.

3. Politicien





Monsieur Hugues Michaud Président Société historique de Sillery C. P. 47051 Sillery (Qc) G1S 4X1

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de la correspondance adressée au maire de Québec le 2 décembre dernier concernant l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery.

Vous savez à quel point le patrimoine est important pour moi et dans ce contexte, je tiens à vous assurer de mon entière collaboration et de mon appui total dans vos démarches sur ce dossier.

J'en profite pour vous féliciter de votre excellent travail et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Anne Guérette

Conseillère municipale

District Vieux-Québec-Montcalm

X. REVUE DE PRESSE

A. AVANT 2010

Upinions 23

Commentaire Jean Bousquet, professeur titulaire, foresterie, géographie et géomatique, Université Laval

Un patrimoine paysager unique au Québec

ans le dossier des grandes propriétés conventuelles constituant le cœur de l'arrondissement historique de Sillery, la Ville de Québec vient de présenter un projet de développement foncier totalisant plus de 1200 unités d'habitation. La population locale et plusieurs intervenants avaient exprimé de vives inquiétudes quant à l'avant-projet du printemps, qui allait déjà à l'encontre de la mission de conservation du secteur. Voilà que le développement prend encore plus d'ampleur.

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE

Les grandes propriétés conventuelles sont au cœur de l'arrondissement historique de Sillery, créé en 1964 afin de conserver et mettre en valeur un patrimoine historique et naturel unique situé le long du promontoire longeant le fleuve à l'ouest des Plaines. L'arrondissement rassemble des domaines de plusieurs dizaines d'hectares hérités des grands propriétaires anglais des XVIIIe et XIXe siècles et ceux des communautés religieuses.

La Loi sur les biens culturels est claire: la mission des arrondissements historiques et naturels n'est pas de favoriser le développement immobilier, mais bien la conservation et la mise en valeur du patrimoine qui, autrement, risquerait de disparaître. Les grandes propriétés conventuelles de Sillery constituent, après l'arrondissement historique du Vieux Québec et les plaines d'Abraham, la plus grande concentration de lieux historiques et la plus grande superficie de panoramas naturels encore intacts remontant au XIXe siècle à Québec. Il y a là une ressource patrimoniale et paysagère unique au Canada.

La Commission des biens culturels du Québec, dans son étude de caractérisation de l'arrondissement de 2004, est éloquente à ce sujet : ce patrimoine est d'une valeur exceptionnelle, représentatif non seulement des coutumes architecturales et d'aménagement du territoire sous le régime anglais des XVII-Ie et XIXe siècles, mais également, de la grande époque des maisons-mères et résidences d'été des congrégations religieuses qui a suivi. N'en déplaisent à certains, ces époques constituent des parties charnières de notre histoire. La valeur patrimoniale et paysagère exceptionnelle des lieux constitue donc un critère incontournable pour une mise en valeur respectueuse de la mission historique du secteur.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT **AMNÉSIQUE**

Avec le développement immobilier annoncé, l'enveloppe externe d'édifices conventuels sera irrémédiablement transformée. Des boisés anciens et de haute valeur ainsi qu'une partie des paysages et panoramas uniques seront sacrifiés pour de grands immeubles. Ce projet est à contre-sens des principes du plan d'aménagement et de développement durable de Québec pour le secteur, ainsi que de la politique du patrimoine dont la Ville est à se doter, et qui place la conservation comme premier critère pour la mise en valeur de tels ensembles.

Le développement foncier prévu et ses effets de fragmentation des paysages prépareront le terrain à d'autres développements. comme l'ont fait le Domaine des Augustines, le Château de Bordeaux ou les tours du Châtelain.



Le promontoire longeant le fleuve à l'ouest des Plaines fait partie d'un riche patrimoine historique et naturel qui est unique au Canada. - PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

de véritables erreurs d'urbanisme. Vouloir fragmenter encore plus cet ensemble historique et en faire l'objet d'un tel développement, qu'il soit sous l'égide des promoteurs immobiliers ou celui d'un plan particulier d'urbanisme (PPU), représente une intervention sans précédent de lobotomisation de notre histoire.

ENTRER DANS L'HISTOIRE PAR LA BONNE PORTE

Avec la saturation récréo-touristique du Vieux-Québec, un véritable plan de conservation et de mise en valeur durable de l'arrondissement historique engendrerait des retombées palpables. Prenons le mont Royal, désigné arrondissement naturel en 2005 selon la Loi sur les biens culturels, avec une injection de 15 millions \$ du ministère de la Culture pour en favoriser la protection et le potentiel éducatif et récréo-touristique. Un projet similaire est en marche pour la sauvegarde de la propriété des Pères Cisterciens d'Oka. Des fonds existent auprès des gouvernements et de grandes fondations impliquées dans la préservation du patrimoine historique.

Afin d'éviter que le futur n'efface un passé encore présent, et que l'on liquide un autre pan de notre patrimoine régional après celui du zoo de Québec, c'est d'un projet mobilisateur pour la santé psychologique et récréo-

touristique de la capitale dont il faut parler: celui de la mise en valeur durable de l'Arrondissement historique de Sillery, non pas pour la possibilité foncière de ses plus beaux terrains, mais pour sa valeur historique indéniable et ses boisés et paysages naturels d'une beauté exceptionnelle. En cette période de préparation aux Fêtes du 400e, évitons qu'un large pan de l'histoire de la Ville de Québec ne s'efface et tablons sur nos véritables richesses.

*Cette lettre est adressée à madame Andrée Boucher

*M. Bousquet est lauréat de Québec et exprésident de la Commission de l'environnement de Sillery

B. ANNÉE 2010

http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201008/15/01-4306736-projet-de-condosdans-un-cimetiere-de-sillery.php

http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201004/15/01-4270927-developpement-sur-le-promontoire-a-sillery-le-dernier-mot-au-ministere.php

http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201004/15/01-4270928-developpement-sur-les-falaises-de-sillery-les-defenseurs-du-patrimoine-soulages.php

http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201004/13/01-4270079-sept-organismes-sunissent-pour-la-protection-des-domaines-de-sillery.php

http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2010/04/13/005-Grands-domaines_Sillery.shtml





Découvrez un blogue divertissant et humain signé Dominique Bertrand...



Prévisions météo

OuébecHebdo

8 Mars 2013

Connexion

S'inscrire

Contactez-nous

Rechercher

» Recherche Avancée

ACTUALITÉS

SPORTS

CULTURE

SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE

OPINION

ANNONCES CLASSÉES

EMPLOIS

AUTOS

Journal L'Appel, membre du groupe Québec Hebdo - Actualités



L'arrondissement historique de Sillery encore menacé par des projets immobiliers



Publié le 14 Décembre 2010 Michel Bédard M

Recommander __

У Tweeter ⟨0

Une partie du cimetière Saint-Patrick vendue pour la construction de condos

Des découvertes récentes, parmi lesquelles figure la vente d'une partie du cimetière Saint-Patrick au promoteur immobilier Woodfield Capital Inc pour la construction de condos, ont fait renaître dernièrement une vive inquiétude chez cinq organismes quant à la mise en valeur, la protection et le développement durable de l'arrondissement historique de Sillery.

Sujets : Ministère de la Culture , Coalition Héritage Québec, Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery, Quartier de Sillery, Cimetière Saint-Patrick, Chemin

«Il y a trois semaines des citoyens du secteur ont aperçu des bornes rouges d'arpentage sur le lot ouest du cimetière Saint-Patrick, malgré que ce site soit classé boisé d'intérêt dans le Cadre de gestion du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui recommande de le conserver à titre d'écran visuel. Il y a de quoi être encore inquiet», a souligné le président de la Société d'histoire de Sillery, Hugues Michaud, lors d'un point de presse au sous-sol du presbytère de l'église Saint-Michel-de-Sillery.

En compagnie de la présidente du Conseil de quartier de Sillery, Christiane Trudel, et de représentants de la Coalition Héritage Québec, du Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery et de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, M. Michaud a profité de l'occasion pour déplorer d'autres d'annonces découvertes sur Internet concernant les intentions de quelques promoteurs immobiliers vivement intéressés à développer des projets sur des sites majeurs du





La vente d'une partie du cimetière Saint-Patrick à un promoteur immobilier menace de faire disparaître l'un des quatre érables vétérans de 11 pieds de circonférence, dont l'âge est estimé à plus de 250 ans. Le président de la

À DÉCOUVRIR

- Concours
- Ajouter un événement à l'Agenda communautaire ou au Carnet culturel
- **Emplois**
- Nos annonceurs
- Nos Remparts
- Conseils d'experts
- · Cahiers spéciaux
- Partagez votre SCOOP!
- Nos organismes Archives journaux numérisés
- Rencontres
- Circulaires de la semaine
- Coupons-Rabais
- Pour placer une annonce classée : 1-866-637-

Publicité



INFOLETTRE

Inscrivez votre courriel et recevez nos nouvelles dès leur parution!

Nouveaux emplois

?

acheteur(euse)/ gestionnaire d'inventaire CHAUFFEUR CLASSE: 1 OU 3 »»

chemin Saint-Louis comme la Fédération Des Augustines, le Domaine Benmore, le Collège Jésus-Marie, les Sœurs de Ste-Jeanne-d'Arc, les Pères Assomptionnistes et le cimetière Saint-Patrick, où l'on retrouve des arbres exceptionnels âgés de plus de 250 ans.

Une bête répétition de 2006

Pour le docteur Jean Bousquet, professeur à la Faculté de foresterie, géographie et géomatique à l'Université Laval, tout ce qui se passe actuellement est la bête répétition de 2006.

«On gère en total manque de transparence à la Ville de Québec, qui avait déjà promis aux résidents du secteur que l'arrondissement historique de Sillery bénéficierait d'un plan particulier d'urbanisme afin de respecter les grandes orientations du Cadre de gestion du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui stipule, entre autres, qu'il faut préserver les grandes parcelles de terrain en évitant leur morcellement par l'ouverture de nouvelles rues ou par du lotissement», a lancé le professeur.



Une lettre au maire Labeaume

Dans une lettre conjointe adressée le 2 décembre au maire Régis Labeaume, la Société d'histoire de Sillery, le Conseil de quartier de Sillery, la Coalition Héritage Québec, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery lui font part de ces découvertes récentes soulevant leurs inquiétudes.

«Tout ce que nous lui demandons, c'est de rectifier la situation et de nous faire part de la vision de la Ville de Québec, car le monde de la construction ne nous apparaît pas être le maître d'œuvre approprié pour assurer le développement durable d'un arrondissement historique comme celui de Sillery, qui regroupe la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt et surtout un paysage naturel marqué de plusieurs percées visuelles exceptionnelles sur le fleuve», a précisé M. Marchand.

Selon les dernières informations obtenues par L'Appel, une réponse du maire Labeaume devrait leur parvenir en janvier.



Nous prions les internautes de rester polis. Il est interdit de soumettre du contenu discriminatoire, insultant ou inapproprié, qui pourrait être retiré du site à notre discrétion. Nous ne sommes pas responsables des opinions ou du contenu soumis par les internautes. L'utilisation de ce site ainsi que la propriété du contenu qui est soumis sont régies par nos Conditions générales d'utilisation et le Politique de confidentialité.

Les organismes membres doivent promouvoir des activités légales et à but non-lucratif. Tout organisme faisant la promotion d'activités illégales ou de services / produits commerciaux sera retirée du site.

J'accepte ces conditions.



Bidgo.ca

Flairer la bonne affaire

 Aromatik Restaurant Certificat-cadeau de 50\$ a L'Aromatik - Québec

?

Mise Actuelle

26^{\$}

J'économise 24^{\$} (48%)







Publicité



Édition Montréal [Changer]

(intel) inside

Se connecter

Radio-Canada.ca

Multimédia Audio - Vidéo Bloques Webfictions

Imprimer T₊ T₋

Mercredi 13 juillet 2011 13 h 22

Grands titres International National Régional Économie Sports Plaisirs Santé Technologie Science Arts et spectacles Réflexion

Radio

Colombie-Britannique-Yukon Alberta Saskatchewan Manitoba Ontario Ottawa-Gatineau Abitibi-Témiscamingue

PUBLICITÉ

Le nouveau

XPS 8300

Un système multitäche

multimédia

MRÉGIONAL I QUÉBEC

Cimetière Saint-Patrick

Des organismes de Sillery sonnent l'alarme

Mise à jour le mardi 14 décembre 2010 à 16 h 45

Montréal Estrie Mauricie-Centre-du-Québec Québec Saquenay-Lac-Saint-Jean Est du Québec Acadie

 □ Commenter (5) »
 □ Partager
 □ II
 □ II

Cinq organismes de Sillery, dont la Société d'histoire de Sillery, unissent leurs voix pour dénoncer la vente d'une partie du cimetière Saint-Patrick à un promoteur immobilier. Le lot abrite un boisé patrimonial.

La partie ouest du cimetière dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a été vendue à un promoteur pour la construction de logements en copropriétés.

Selon Johanne Ellesner, présidente du Comité des arbres, le lot a été vendu le 4 octobre dernier au coût de 1,6 million de dollars.

Les citoyens disent pourtant qu'ils avaient obtenu des garanties de la Ville de Québec qu'elle ne toucherait pas aux domaines de Sillery avant le dépôt d'un programme particulier d'urbanisme et donc, la tenue de consultations.

Ils ajoutent que le ministère de la Culture ne respecte pas, lui non plus, ses propres engagements, indique leur porte-parole, Carole Boisvert. « En avril, ils donnent un document public qui dit qu'il va protéger ce boisé-là. Ils se revirent de bord et la ministre de la Culture signe, dûment. Elle est d'accord pour la séparation et le lotissement de ce boisé-là aux fins de construction », affirme Mme Boisvert.

Les citoyens font valoir que le secteur abrite des arbres anciens, notamment quatre érables qui dateraient du Régime français, selon le professeur Jean Bousquet du département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval. « Nos estimations donnent plus de 250 ans à ces arbres-là. Ce sont des arbres qui font 11 pieds de circonférence, ce qui est énorme », souligne M. Bousquet.

Quant au promoteur, il dit vouloir garder le cachet naturel du terrain. Le promoteur indique que les deux édifices de cinq étages prévus prendront moins du tiers de la superficie du terrain et que 10 des 14 arbres d'envergure seront préservés.



(archives)



Les commentaires (5)

□ Commenter cet article

Trier

Envoyé par Noir_et_Blanc

15 décembre 2010 à 21 h 15 HNE

Dire qu'il y en a encore pour croire ce que disent les politiciens.

Réveillez-vous l

En accord (2) »



Signalez un abus »

Envoyé par Jacques60

15 décembre 2010 à 09 h 31 HNE

























Nous avons déterminé une édition pour vous : Montréal. Est-ce que cela vous convient? Oui Non

Édition Montréal [Changer]

Radio-Canada.ca

Multimédia Audio - Vidéo Bloques Webfictions

Mercredi 13 juillet 2011 13 h 25

Se connecter

PUBLICITÉ

Le nouveau

Un système multitäche multimédia

Grands titres International National Régional Économie Sports Plaisirs Santé Technologie Science Arts et spectacles Réflexion

Radio

Colombie-Britannique-Yukon Alberta Saskatchewan Manitoba Ontario Ottawa-Gatineau Abitibi-Témiscamingue Montréal Estrie Mauricie-Centre-du-Québec Québec Saquenay-Lac-Saint-Jean Est du Québec Acadie

MRÉGIONAL I QUÉBEC

Grands domaines de Sillery

Des citoyens manifestent leur inquiétude

Mise à jour le mardi 13 avril 2010 à 15 h 38

 □ Commenter (5) »
 □ Partager
 □ ≦
 ≦









Un regroupement composé de sept organismes réclame la protection des Grands domaines de Sillery. Ils sont inquiets de ce que deviendront ces vastes

Les sept organismes, qui représentent des associations historiques, des conseils de quartier et des groupes écologistes craignent que plusieurs des 10 grands domaines de Sillery soient vendus à des entrepreneurs immobiliers. Ils disent qu'il s'agit d'un des berceaux de la nation québécoise, entre autres parce que les

terrains situés au coeur de la ville.

trois peuples fondateurs y ont vécu.

(archives)

Le temps presse, selon eux, parce que certains de ces terrains, dont une partie du cimetière Saint-Patrick, sont déjà en vente. Ils ont d'ailleurs vu une annonce sur Internet où il est question de la construction prochaine d'une centaine d'unités de condominiums sur ce site.

Les citoyens s'inquiètent aussi parce qu'aucune somme n'est inscrite au programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'acquisition des terrains. Le PTI regroupe les investissements que la Ville prévoit réaliser sur son territoire et sur celui de l'agglomération au cours des trois prochaines années.

Ils réclament la création d'un fonds provincial d'urgence pour l'acquisition des terrains. Ces terrains seraient ensuite transformés en parc des Grands domaines de Sillery. Le coût du projet est évalué à 33 millions de dollars payables sur 15 ans.

l'arrondissement historique du Mont-Royal vient de recevoir 30 millions de dollars. « On considère que les grands domaines de Sillery ont une richesse équivalente, sinon plus grande », dit-elle.

développer, c'est le sentier de la falaise. C'est faire un sentier linéaire en avec la promenade Samuel-de-Champlain », affirme le vice-président du comité exécutif de la Ville, François Picard.

Les commentaires (5)

14 avril 2010 à 19 h 56 HAE











Envoyé par Et.si...

13 avril 2010 à 15 h 54 HAE

Ces terrain devraient être protégés contre tout développement immobilier, comme les plaines. En fait, si on regarde de près, ce sont "nos" plaines de l'ouest; une magnifique vue sur le St-Laurent et des beaux arbres. Projetons-nous dans 100 ans, avec tout le développement immobilier que connaît déjà Québec, que restera-t-il d'espaces publics? MTL peine à satisfaire tous ses habitants (le parc du Mont-Royal est surutilisé) et le nombre d'espaces verts par habitant est un des plus petits au monde. Il y avait déjà des immeubles sur les plaines lorsque celles-ci ont été préservées pour en faire un grand parc public. Et ils ont été démolis. On peut même voir le tracé futur des rues sur de vieilles cartes. heureusement que quelqu'un y a pensé et aujourd'hui, 100 ans plus tard, nous pouvons tous en jouir. Il y a des endroits extraordinaires, comme celui des Pères du St-Sacrement, en bas du Montmartre. Dans la vaste étude que la Ville de Québec a mené il y a quelques années, elle a présenté ses projets de développement immobilier un domaine à la fois et en ne montrant pas les impacts sur l'ensemble des terrains. Ainsi, chaque domaine est considéré à part et on ne voit pas les nouvelles constructions sur les autres terrains! Belle affaire! Malgré l'opposition de la majorité des résidents du coin à ces développements sauvages, la Ville va de l'avant. On préfère créer des parcs de toute pièce, comme le long de boulevards (Robert-Bourassa, extrémité est de Maizerets, etc.), et dans des coins difficiles ou pollués, au lieu de simplement le faire dans des endroits qui sont déjà prêts pour ça. C'est nous tous qui payons en bout de ligne. S'il y a du développement immobilier dans Sillery, peut-être le sera-t-il au nord des terrains actuels, un peu que les édifices créés en bordure du parc des plaines. Ce serait génial de pouvoir aller des plaines à Cap-Rouge en passant par le "futur" sentier entre les plaines et le parc du Bois-de-Coulonge, ce parc, puis à travers les grands domaines de Sillery, le parc de Cap-au-Diable, le long de la voie ferrée vers l'Aquarium, puis le Domaine des retraités du CN et delà, au parc de la plage Jacques-Cartier jusqu'à Cap-Rouge. Dommage qu'il n'y ait pas de plan "Gréber" à Québec pour voir ce que cela pourrait donner dans 50 ou 100 ans, pas juste pour nous, mais nos enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants. Lorsque je regarde le champ de criquet du Parlement à Québec en 1900 vs aujourd'hui, il faut voir tous ses grands arbres!



Commentez cet article

Note: En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la **nétiquette**.

Vous devez être connecté pour soumettre un commentaire Se connecter » | Créer un compte »

NOUVEAUTÉ: SIGNATURE COMPLÈTE DES COMMENTAIRES. Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, chaque commentaire soumis sur les tribunes de **Radio-Canada.ca** (à l'exception de la zone Jeunesse) sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur. Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché. Bonne discussion ! **Pour en savoir plus** »



Deux ans pour trouver une vocation aux Ursulines

ISABELLE PORTER

Q uébec — La Ville de Québec a placé le couvent des Ursulines au sommet de ses priorités en matière de patrimoine religieux et se donne deux ans pour aider les religieuses à donner une nouvelle vocation à leurs bâtiments.

Le couvent fait partie du «patrimoine national» et revêt une valeur «exceptionnelle», ont souligné hier la responsable du dossier de la culture Julie Lemieux et l'ancien curé de Saint-Roch Mario Dufour, lors de la remise du rapport du groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses de Québec.

La résidence des ursulines, qui compte 18 bâtiments et de somptueux terrains en plein cœur du Vieux-Québec, est à la croisée des chemins. Les sœurs vieillissent, mais elles ont de moins en moins de marge de manœuvre financière.

D'après M. Dufour (qui a participé au groupe de travail), les ursulines évaluent actuellement un projet prometteur dans le domaine de l'éducation. Il espère le voir *«ficelé et attaché»* d'ici deux ans.

Trois sites exceptionnels

Outre les ursulines, le groupe de travail a identifié trois sites de «valeur patrimoniale exceptionnelle»: le Séminaire de Québec et les monastères des Augustines de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général. Douze sont jugés de valeur élevée (la Maison Dauphine par exemple), 22 ont une valeur significative (comme l'ancien collège Bellevue et le monastère des Capucins) et 14 ont une valeur dite de *«proxi-mité»* (la résidence des Pères blancs missionnaires d'Afrique par exemple).

Selon le rapport, sur les 56 propriétés conventuelles évaluées lors du dernier inventaire de 2006, «une vingtaine, soit plus du tiers, ont connu des transformations majeures durant les quatre dernières années».

Déchirée entre son désir de densifier et celui de protéger un patrimoine religieux souvent situé sur de beaux grands terrains, la Ville a créé un nouveau *«comité de suivi»* et embauché M. Dufour à temps plein pour un an.

Sur l'avenir des terrains des communautés religieuses avec vue sur le fleuve dans l'ancienne ville de Sillery, la Ville dévoilera son plan lors du dépôt du Programme particulier d'urbanisme, au printemps, et maintient son projet d'aménager un sentier public le long de la falaise.

Or cela n'est guère rassurant pour Johanne Elsener, de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery (CAHS), qui milite pour la protection et la mise en valeur de l'ensemble du secteur. Le sentier, dit-elle, est «un minimum». «La Ville essaie d'aller chercher le plus de développement immobilier possible, dit-elle. Si on laisse ça aller, on va faire face à un gruyère.»

Le Devoir



Préservation des Grands Domaines de Sillery

Une coalition veut créer un Fonds spécial de 33 M\$



par Véronique Demers Voir tous les articles de Véronique Demers Article mis en ligne le 13 avril 2010 à 15:57 Réagissez à cet article

Sept organismes se mobilisent pour la préservation des Grands Domaines de Sillery représentant dix espaces verts longeant le fleuve Saint-Laurent, de la côte à Gignac, à l'ouest, jusqu'à l'Avenue De Laune, à l'est, jouxtant le parc du Bois-de-Coulonge. Ces organismes regroupés sous la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery (CAHDS) souhaitent la mise sur pied d'un Fonds de 33 M\$ (sur 15 ans) dédié aux Grands Domaines, permettant ainsi l'acquisition d'une partie des terrains des communautés religieuses.

Après avoir posé plusieurs actions depuis 2005 visant à préserver les Grands Domaines de Sillery (deux pétitions, trois soirées de consultations publiques, imposition d'un pseudomoratoire et règlement de



Johanne Elsener, présidente du comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery. (Photo Véronique Demers)

plans d'implantation), les citoyens croient que c'est le moyen le plus sûr pour préserver ces espaces verts.

«Le comité souhaite la création d'un parc, et ça passe par la vente de terrains de communautés religieuses. Elles sont vieillissantes et ont besoin d'argent», commente Johanne Elsener, présidente du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery.

«Ça permettrait de faire sortir les touristes du Vieux-Québec. Ce projet est idéal pour la présentation de Québec comme candidature [à l'édition 2016] au Forum universel des cultures», poursuit Mme Elsener.

«Il faut que les espaces verts de l'arrondissement [Sainte-Foy/Sillery/Cap-Rouge] soient protégés. Ça va coûter des millions de dollars, mais c'est un projet durable offrant une vision à long terme», renchérit Christiane Trudel, présidente du Conseil de quartier de Sillery.

Des condos au cimetière St Patrick?

Parmi les sites ciblés par les promoteurs sur les Grands Domaines de Sillery, Mme Elsener a mentionné le

cimetière St Patrick, où une partie du terrain sera aménagée pour l'aménagement de condos. Le Woodfield – Sillery, un projet d'une centaine de condos concentrés en deux bâtiments, figure dans les cartons de Bilodeau Immobilier. Sur le site web du promoteur, la mise en vente est annoncée pour ce printemps. Mais l'échéance est repoussée.

En entrevue avec *L'Appel*, le responsable du projet Marc Bilodeau précise que le permis de construction n'a pas encore été octroyé. «Ça se fera peut-être à l'automne, ça reste à voir, mais le zonage du terrain longeant les Jardins de Coulonge permet depuis longtemps le développement résidentiel», fait remarquer M. Bilodeau, qui s'attaquera à son premier développement de condos.

Espaces verts de Sillery ciblés par des promoteurs

Fédération des Augustines

Domaine Benmore

Collège Jésus-Marie

Soeurs de Ste-Jeanne-d'Arc

Pères Assomptionnistes

Cimetière St Patrick

(Source: Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery)

Les citoyens souhaitant obtenir plus d'information sur la préservation et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery peuvent aller fureter sur le site web suivant, sur lequel figure aussi une pétition: www.sillery-joyau.ca

Publié le 16 avril 2010 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Développement le long du fleuve à Sillery: le dernier mot au Ministère



Le ministère de la Culture veut notamment s'assurer que les boisés seront mis en valeur et que le caractère naturel des lieux sera préservé pour conserver l'ambiance bucolique du chemin Saint-Louis. Les boisés devront être conservés pour leur valeur et pour leur rôle dans l'organisation des espaces.

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé



Yves Therrien
Le Soleil

(Québec) Le ministère de la Culture devra donner son autorisation pour tout développement dans l'arrondissement historique de Sillery pour ce qui touche les grandes propriétés et les grands domaines sur le promontoire le long du fleuve. Le Ministère aura le dernier mot sur les projets, même s'ils respectent les exigences municipales.

Six orientations seront mises de l'avant dans un document du Ministère, dont *Le Soleil* a obtenu copie, mais qui n'a pas encore été rendu public. La coalition des sept organismes des secteurs Sainte-Foy et Sillery aura une réponse aux préoccupations exprimées en début de semaine, car le développement immobilier et tous les aménagements seront soumis à des règles strictes sous réserve de l'approbation de la ministre Christine St-Pierre.

Dès le départ, le document intitulé Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery précise

: «L'objectif premier des orientations consiste à préserver les caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement historique de Sillery tout en lui permettant d'évoluer et de se transformer. Leur respect contribuera également à la mise en valeur des paysages culturels de l'arrondissement historique.»

Et l'on ajoute qu'il faudra une autorisation de la ministre de la Culture «avant de diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, faire toute construction, réparation ou modification relative à l'apparence d'un immeuble, démolir en tout ou en partie un immeuble, ériger une nouvelle construction, faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame. Les autorisations de travaux peuvent comporter des conditions auxquelles toute personne qui désire entreprendre l'un de ces actes doit se conformer».

Les projets seront donc analysés un par un en fonction de l'impact qu'ils auront sur l'arrondissement, et l'autorisation de la ministre s'ajoute à la réglementation municipale.

Pour le Ministère, il s'agit de préserver les grands domaines en évitant leur morcellement par la création de nouvelles rues ou par du lotissement parce que ces domaines témoignent de différentes époques d'occupation du promontoire de Sillery.

Plus encore, on ajoute l'obligation de respecter le caractère paysager en protégeant les grands espaces. «Toute nouvelle construction sur les propriétés conventuelles devrait tenir compte des dégagements visuels en cour avant, afin de protéger la vision monumentale de ces édifices. Lorsque les couvents et les villas sont orientés vers le fleuve, les parterres situés entre les bâtiments et la falaise doivent demeurer libres de construction.»

Le Ministère veut aussi s'assurer que les boisés seront mis en valeur et que le caractère naturel des lieux sera préservé pour conserver l'ambiance bucolique du chemin Saint-Louis. Les boisés devront être conservés pour leur valeur et pour leur rôle dans l'organisation des espaces.

Plus encore, les percées visuelles vers le fleuve et la rive sud devront être conservées. Il ne pourrait être question selon ce que l'on comprend du document qu'il y a des constructions en hauteur bouchant la vue depuis la rue.

Le document mentionne aussi qu'il faut respecter l'architecture et les systèmes d'aménagement des grands domaines en favorisant le recyclage et l'agrandissement des édifices existants et inutilisés au lieu de la construction de nouveaux bâtiments.

«L'ajout de nouvelles ailes n'affecte donc pas, de prime abord, l'intégrité de ces édifices. De plus, cette solution permet de préserver davantage d'espaces verts autour des couvents, situés souvent au centre de leurs parcelles», indique-t-on.

En dernier lieu, les gabarits des nouvelles constructions seront contrôlés en fonction de leur impact sur le paysage et sur

le milieu de vie.

Avenir de l'arrondissement

Le document poursuit en affirmant que l'avenir de l'arrondissement repose aussi sur la volonté du milieu d'intervenir dans le respect de l'environnement patrimonial, non seulement sur la réglementation municipale et des guides d'intervention. Peu importe l'envergure des interventions, celles-ci doivent contribuer à la poursuite d'un legs historique et culturel de qualité pour la société québécoise, conclut le document du Ministère.

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

25 SAMEDIS 20^{\$}

leSoleil

Publié le 16 avril 2010 à 05h00 | Mis à jour le 16 avril 2010 à 11h20

Développement sur les falaises de Sillery: les défenseurs du patrimoine soulagés



Marcel Junius se demande si ce cadre de gestion et les orientations du Ministère ne seront que des mots.

Photothèque Le Soleil, Jocelyn Bernier



Yves Therrien
Le Soleil

(Québec) «Ça fait des années que nous réclamons la protection des grands domaines de Sillery. Je suis très heureux d'entendre que le ministère de la Culture a entendu nos appels et exerce sa mission», affirme Marcel Junius.

Ce dernier est membre de la coalition qui demandait mardi des mesures concrètes pour protéger les grands terrains le long de la falaise de l'appétit des promoteurs immobiliers tout en préservant les valeurs historiques, patrimoniales et les paysages de ce secteur compris entre la côte Gignac et la rue de Laune.

Pour lui, c'est un vrai pas en avant. Toutefois, il se demande si ce cadre de gestion et les orientations du

Ministère ne seront que des mots. «La ministre de la Culture doit être le dernier rempart de protection, mais elle ne l'a pas fait dans le cas de la devanture du Patro Saint-Vincent-de-Paul dans la côte d'Abraham», rappelle celui qui a été directeur général du patrimoine et président de la Commission des biens culturels.

Dans le cas de l'arrondissement historique de Sillery, il espère de tout coeur que la ministre aura la volonté politique de protéger le secteur. «Il faut que la ministre utilise son pouvoir de protection parce qu'elle a le souci de protéger ce qui subsistera dans l'avenir», précise-t-il.

Il rappelle les longues batailles des citoyens pour protéger le domaine Cataraqui et la villa Bagatelle, batailles dont toute la ville, et le Ministère peuvent fiers aujourd'hui.

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

C. ANNÉE 2011

http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201101/18/01-4361262-peut-on-laisser-ravager-larrondissement-historique-de-sillery.php

http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201109/02/01-4431210-arrondissement-historique-de-sillery-lun-des-sites-patrimoniaux-les-plus-menaces-au-pays.php

http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2011/09/02/002-patrimoine-heritage_canada-vieux_sillery.shtml

http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2011/08/16/002-demenagement-cimetiere-sillery.shtml

http://www.journaldequebec.com/2011/09/02/dans-le-top-ten-des-sites-menaces-au-pays

http://www.journaldequebec.com/journaldequebec/actualites/regional/archives/2011/02/201102 21-224456.html

http://www.journaldequebec.com/journaldequebec/actualites/quebec/archives/2011/05/2011052 4-180351.html

http://www.journaldequebec.com/journaldequebec/actualites/quebec/archives/2011/05/2011052 4-175820.html

http://www.quebechebdo.com/Actualites/Actualites-regionales/2011-09-02/article-2739810/L%26rsquo%3Barrondissement-historique-de-Sillery-parmi-les-sites-patrimoniaux-menaces/1

http://www.cbc.ca/quebecam/2011/09/06/historic-gems-of-sillery-in-jeopardy-without-protection/

http://www.cbc.ca/player/Radio/Local+Shows/Quebec/Breakaway/ID/2105748435/?page=19



Archives pour la catégorie « Arrondissement Ste-Foy / Sillery »

Arrondissement historique de Sillery: L'un des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada selon Héritage Canada

Par Cérald Gobeil le 1er septembre 2011

5 commentaires

Le communiqué intégral:

Québec - le 2 septembre 2011. L'arrondissement historique de Sillery vient de remporter une nouvelle reconnaissance. Cette fois-ci, il n'y pas lieu de s'en réjouir puisqu'il vient d'être désigné comme l'un des 10 sites patrimoniaux les plus menacés an Canada!

Pourtant, le vieux Sillery forme un ensemble patrimonial absolument remarquable. En bordure du fleuve et chargé d'histoire et imprégné du passage successif des amérindiens, des français, des anglais et, plus récemment des communautés religieuses qui ont su préserver les grands domaines des « barons du bois », il présente la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt et surtout constitue un ensemble paysager et naturel exceptionnel. En 1964, le gouvernement du Québec reconnaissait justement cette valeur patrimoniale nationale en créant l'arrondissement historique de Sillery pour protéger ses grands domaines et le paysage patrimonial exceptionnel qu'ils constituent contre le morcellement et l'appétit de promoteurs immobiliers.

À chaque année, la fondation Héritage Canada sélectionne les 10 sites patrimoniaux les plus menacés en se basant sur leur valeur patrimoniale, la sévérité des menaces qui pèsent sur eux et l'intensité du désir de les conserver exprimé par la population. En 2011, c'est l'attitude de la Ville de Québec et son vif désir de lotir les domaines patrimoniaux de l'arrondissement historique dont les communautés religieuses souhaitent se départir qui vaut à Sillery d'être ainsi inscrite à un si triste répertoire.

"Ce paysage culturel exceptionnel revêt une importance nationale" a écrit Natalie Bull, directrice générale de la fondation Héritage Canada. « Il justifie les plus grandes précautions afin que tout changement respecte les panoramas, la topographie et le caractère historique. »

« Cette désignation souligne l'incertitude qui plane sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery, un ensemble exceptionnel qui jouit pourtant de la plus haute protection disponible au Canada » a commenté Dinu Bumbaru d'Héritage Montréal, un organisme indépendant qui vit des situations très semblables dans la métropole. « Elle envoie aux autorités responsables, le message urgent de placer la protection du patrimoine et du paysage de ce site au premier plan de toute décision le concernant plutôt que de céder aux intérêts privés et à l'illusion d'une vision dépassée du développement. »

À son tour, Marcel Junius, ancien président de la Commission des biens culturels du Québec et aujourd'hui président honoraire de la Coalition Héritage Québec, mentionne « J'entends dire que l'Arrondissement historique de Sillery est pour certains une réserve de terrains pour fin de lotissement. Nous combattons cette idée avec fermeté, car elle bafoue l'esprit même de la désignation de ce territoire en qualité d'arrondissement historique. L'objectif du gouvernement, dès 1964, était de conserver les grands ensembles menacés d'une densification excessive. » Je le répète, dit-il, « l'Arrondissement historique de Sillery est d'importance nationale. Son avenir doit être assuré par le gouvernement qui a lui-même décrété son statut. » Il poursuit « que le gouvernement impose un moratoire aux projets de lotissement et qu'il prépare un plan de sauvegarde, de mise en valeur et de développement durable de ce territoire, pour le bien commun. »

Connexion Inscription

Fil RSS des billets

Fil RSS des commentaires



S'abonner sur Facebook



Nous suivre sur Twitter

Publicité

Partenaires

À propos Recherche Archives Par date -- Choisir ---- Choisir --Par arrondissement -- Choisir --Par auteur -- Choisir --Par projet

Annonces Google



Somptueux Condos Locatifs 4 1/2 & 5 1/2

Quebec,Les Méandres Climatisé, Stationnement intérieur www.LARISTOCRATE.ca

CAA Habitation Inspection

Inspecteur en bâtiment ville Québec Inspection pré-achat maison caahabitationinspection.com

Conte urbain

Féru de légendes urbaines? Visionnez nos vidéos sur CanalD.com www.canald.com

Toitures Lévesque

Plus de 30 ans d'expérience! Résidentiel et commercial toitureslevesque.com

M Tunntar

Les terrains convoités de Sillery

Par Cérald Gobeil le 16 août 2011

19 commentaires





Radio-Canada Québec



Les Soeurs de Sainte-Jeanne-D'Arc, à Sillery, s'apprêtent à déménager leur cimetière. (...) Pour sa part, la Ville songe à tenir, cet automne, des consultations sur la vocation à donner à tous ces terrains dont les communautés religieuses doivent se départir

* Mise à jour: La Ville de Québec invite la population à découvrir les secrets des arbres remarquables de l'arrondissement historique de Sillery à l'occasion <u>d'une tournée pédestre</u>, le samedi 20 août, de 13 h 30 à 16 h 30. Tous les détails





J'aime Confirmer

Voir aussi: Arrondissement Ste-Foy / Sillery.

Pavillon Rousseau de l'Hôpital Laval : un bâtiment non sécuritaire

Par Nicolas Roberge le 29 juillet 2011

8 commentaires

Mauvaise nouvelle!



Après avoir dépensé quatre millions pour rénover le pavillon Rousseau, l'IUCPQ (hôpital Laval) se retrouve avec un bâtiment non sécuritaire sur les bras, qu'on est en train de vider de ses

L'édifice construit en 1930 présente des faiblesses de structure telles qu'on n'écarte pas sa démolition pure et simple. Des pattes de soutènement ont d'ailleurs été posées à plusieurs endroits afin de solidifier le bâtiment de trois étages, qui sera sous peu désaffecté.

via Journal de Québec.







J'aime Confirmer

Voir aussi: Arrondissement Ste-Foy / Sillery.

Agrandissement du centre de conservation du Québec

Par Martin Otis le 13 juillet 2011

Aucun commentaire

ENTREPOSAGE DE MEUBLES. Chauffé, sécuritaire, facile d'accès à partir de 45\$ tx incl.. Tél. : 524-1235.

Affiché le : 11/11/2008

SERVICES OFFERTS

Coiffure à domicile pour personnes retraitées 17 ans d'expérience, demandez Isabelle 655-5259. coupe 14\$ brushing 16\$, permanente 48\$.

Affiché le : 11/11/2008

Affiché le :

Vos petites annonces gratuites »



Sainte-Foy/Sillery

09/02/2011

Arrondissement historique de Sillery: Toujours des inquiétudes

Katia Lavoie

Sillery - Plus d'un mois après l'envoi de la lettre conjointe à l'administration Labeaume concernant les inquiétudes quant à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery, les cinq organismes signataires attendent toujours une réponse.

«Environ deux semaines après l'envoi, on a appelé le bureau du maire. On m'a dit qu'on aurait une réponse en janvier», indique **JOHANNE ELSENER**, présidente du comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery et administratrice de la Société d'histoire du même arrondissement.

Pendant cette période, les organisations ont participé à une audition concernant le cimetière St-Patrick à la Commission des biens culturels du Québec, le 21 décembre. Elle émettra une opinion confidentielle qui sera transmise à la ministre **CHRISTINE ST-PIERRE**.

Les signataires, la Société d'histoire de Sillery, le Conseil de quartier de Sillery, la Coalition Héritage Québec, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery, se préparent actuellement pour une comparution, le 10 février, à la consultation générale sur le projet de loi 82, soit la Loi sur le patrimoine culturel. Ils applaudissent le Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery qui a pour objectif, entre autres, de conserver les caractéristiques patrimoniales et d'éviter le morcellement du grand domaine, par un système d'approbation de la ministre. Cependant, ils souhaitent plus.

Conserver l'accès public

Rappelons que certains promoteurs comme Woodfield Capital inc. comptent réaliser des développements immobiliers sur certains domaines d'intérêt de l'arrondissement. «Transformer les édifices en condos de luxe privatise les terrains, il n'y aura plus d'accès public», s'inquiète Mme Elsener. Elle insiste sur le caractère historique de l'endroit, car en le nommant ainsi en 1964, il est devenu un bien collectif national, donc

propriété de tous.

Les organismes présenteront donc des interventions en ce sens lors de la consultation. La présidente estime que des sièges sociaux de compagnie forestière, des musées ou tout autre organisme ayant un lien avec l'histoire des grands domaines mettant en valeur le patrimoine historique et naturel de l'arrondissement seraient de bonnes propositions. Elle désire maintenir des milieux naturels pour les citoyens. Elle avance également que les grands espaces naturels permettraient de réaliser des évènements comme dans le Vieux-Québec puisque «les habitants de ce quartier croulent sous les évènements. Ils en ont plein le dos», soutient-elle.

Les signataires veulent mettre sur pied un conseil pour que les différents acteurs s'assoient ensemble pour discuter de la façon de protéger ces espaces et que leur opinion soit entendue.

Les organismes contacteront de nouveau la Ville après la consultation.

Photo: Courtoisie

Retour

- (10/02/2011) Secondaire en spectacle: Guillaume Sylvain et Camille Simard en finale
- (10/02/2011) Cure de beauté à la Villa Bagatelle
- (10/02/2011) Conférence sur «Bacchus en Canada»
- (10/02/2011) 60e du Choeur de l'Université Laval: John Porter, président d'honneur
- (10/02/2011) Joujouthèque de Ste-Foy: Vendredis Designations
- (10/02/2011) Jeux du Québec: En route vers la finale
- (09/02/2011) Bibliothèque Charles-H.-Blais: Présentation de Dires érotiques
- (09/02/2011) Super PEPS: Le stade de soccer-football prend forme
- (09/02/2011) La Roseraie: Brunch-bénéfice pour la Société Alzheimer de Québec
- (19/01/2011) Les Trouvailles le 5 février
- (14/01/2011) Recrutement au Chœur du Voayge
- (11/01/2011) «Symphonie humaine» à la Maison Gomin
- (04/01/2011) <u>L'Ensemble Vocal Intermezzo recrute</u>
- (08/12/2010) Chœur du Vallon: Concert de Noël le 19 décembre
- (07/12/2010) Nouveau local pour le Crackpot Café
- (03/12/2010) Maison Gomin: Conférence de Josée Masson sur le deuil
- (03/12/2010) Inscription pour Accès-Loisirs Québec



ACTUALITÉ

DOMAINES RELIGIEUX À SILLERY

Croisade contre les tours à condos





© ANNIE T ROUSSEL

■ La transformation du domaine Benmore en édifice de 16 condos serait un exemple à imiter, souhaite Pierre Vagneux.



PARTAGER

Un groupe de citoyens de Sillery repart à la défense des grands domaines religieux situés en bordure du chemin Saint-Louis pour empêcher que ces grands espaces verts ne se hérissent de tours à condos.

La Coalition pour l'arrondissement historique souhaite que la Ville de Québec réserve 18 hectares de ces espaces disséminés entre le chemin Saint-Louis et la falaise pour créer le parc des Grands-Domaines. Ces grands îlots de verdure seraient reliés entre eux par des passages piétonniers. « On veut protéger les espaces naturels qui sont situés le long de la falaise », a dit en entrevue Pierre Vagneux, président de la Coalition, qui attend une réponse de la Ville à sa proposition.





Populaire

Récent



Grande première de Robert Lepage

Ō



Labeaume sur ses fesses

Ō



Les charmes de l'hiver contre les palmiers

Ó

ACTIVITÉ SOCIALE

Activité récente

Vo Fa récentes de vos amis

Vous devez être connecté(e) à Facebook pour voir les activités

Après avoir tenu trois séances de consultations publiques en 2006 au sujet de l'avenir des domaines conventuels de Sillery, la Ville de Québec s'apprête à déposer, quelque part au printemps, un « Plan particulier d'urbanisme » (PPU) dans lequel elle fera part de ses intentions quant au développement futur de ce secteur convoité par des entrepreneurs privés. « Qu'est-ce gu'on fait avec ces espaces-là? Est-ce qu'on y met des tours à condos et, ce faisant, privatise-t-on un patrimoine paysager et culturel? », demande Pierre Vagneux.

Droit de veto

L'arrondissement historique de Sillery fut créé en 1964 sur décision du gouvernement du Québec afin de conserver ces grands domaines « offrant des panoramas remarquables, de même que des jardins, boisés, villas, secteurs résidentiels patrimoniaux », tel que l'écrit le ministère de la Culture dans son Cadre de gestion pour les grandes propriétés de Sillery. Ces grandes propriétés appartiennent à des communautés religieuses qui souhaitent s'en départir.

La Ville de Québec devra obtenir l'approbation du ministère de la Culture avant d'autoriser quelque nouveau développement immobilier à l'intérieur de l'arrondissement historique de Sillery. Dans ses orientations publiées en avril, le ministère préconise la préservation « des grandes parcelles en évitant leur morcellement », la protection des grands espaces, la mise en valeur des boisés, conserver les percées visuelles sur le fleuve, respecter l'architecture existante et « contrôler le gabarit des nouvelles constructions ».

La Coalition souhaite établir un dialogue avec la Ville de Québec, avant la publication du PPU, plaide Pierre Vagneux. Après il sera trop tard, dit-il. « Les changements apportés ne seront que cosmétiques. »



SUIVEZ-NOUS







Liens commandités



75 000 \$ en prix à gagner Cliquez ici!

DANS LE JOURNAL DE QUÉBEC.COM









Q

ACTUALITÉ

Politique Faits divers et judiciaire Santé Éducation Techno Insolite Archives

SPORTS

Hockey Baseball Football Boxe Golf Plein air, chasse et pêche Autres sports Archives

ARTS ET SPECTACLES

Célébrités Cinéma Télévision Musique Spectacles Théâtre Sorties Humour Livres Archives

VOTRE VIE

Santé Saveurs Relations Famille Mode et beauté Courrier de Louise Archives

Météo

Concours **Fascicules** Cahier weekend

Casa



Chipping Away at Historic Sillery Borough

The great estates of Québec City's historic Sillery borough, designated by the provincial government in 1964, are in jeopardy.

Shaped by the successive contributions of the First Nations, the French and the English, Sillery is considered by many as a cradle of the nation. The great families and Catholic religious communities who settled there created a landscape that has preserved its rare and exemplary integrity to this day.

In spite of this, St. Patrick's Cemetery, located on the former Woodfield Estate founded in the 18th century, was parcelled up last fall with ministerial approval. The estate, which includes an ancestral growth of trees that are more than 250 years old, was sold to developers to erect a complex of some 100 condominiums.

In April 2010, the Ministère de la Culture released a management framework for the

historic borough that recommended the preservation of these large parcels of land by preventing them from being divided up and maintaining the unimpaired view of the heritage woods of St. Patrick's Cemetery. Recent ministerial approval of the sale of this section of the cemetery would seem to contradict the ministry's previously stated principle.

In December Québec City released a report recommending the parcelling of each of Sillery's great estates.

Support from many quarters has encouraged a citizen's group to organize and lobby for a moratorium on any projects that would impact the integrity of the borough and its great estates, and to foster the development and implementation of a protection, enhancement and sustainable development plan that respects heritage values.

Le Devoir, Que., 03/03/11.

In Memoriam



Paul Oberman (centre) with colleague Mitchell Cohen (right) accepts the 2004 HCF Corporate Prize for Woodcliffe Corporation's rehabilitation of the former North Toronto Railway Station from then New Brunswick Lieutenant Governor Herménégilde Chiasson.

The country lost one of the best protectors of heritage buildings in early March. Realestate developer Paul Oberman was tragically killed when the plane he was co-piloting crashed in northern Maine.

While many urban developers are quick to call in the wrecking ball when faced with neglected heritage Paul Oberman (centre) avec son collègue Mitchell Cohen (à droite) accepte le Prix de reconnaissance d'entreprise de la FHC pour la réhabilitation de l'ancienne gare ferroviaire de Toronto-Nord de l'ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick Herménégilde Chiasson.

buildings, Mr. Oberman, president of Woodcliffe Landmark Properties, saw potential. He capitalized, converting them into majestic money-makers in Ottawa and Montréal, but especially in his hometown, Toronto.

Mr. Oberman drove the much-praised restoration of the former Canadian Pacific

Paul Oberman, Master Heritage Developer

Railway station in North
Toronto. Closed in the 1920s,
the terminal, also known as
Summerhill Station, suffered
neglect for decades afterward.
The station now houses a massive flagship store for the LCBO,
the provincial liquor retailer.
For his restoration efforts, his
company was awarded the
Heritage Canada Foundation
2004 Corporate Prize.

Mr. Oberman also restored Toronto's Flatiron Building, Montreal's Westmount Post Office and a historic stretch of Elgin Street near the Parliament Buildings in Ottawa.

"It's a terrifically sad loss," said architect Philip Goldsmith, a long-time friend and collaborator. "He became a heritage activist, but one who came at the preservation of buildings from a sensible, logical business creatation. He had a perspective that was unusual."

Paul Oberman understood

that in addition to everything else, heritage makes good business sense.

"It wasn't philanthropy," argues Rollo Myers, manager of the Architectural Conservancy of Ontario. "It was business. He was never greedy for density, but always managed to strike the right balance between modest intensification and fitting in."

"Our approach does not involve merely restoring or slavishly imitating past forms," Mr. Oberman wrote in an essay in the anthology *Design Does Matter.* "Our aim is not simply to return buildings to their past glory but to adapt them to more vibrant uses today than they had in the past."

Mr. Oberman, 53, is survived by six grown children and his wife, Eve Lewis.

The Toronto Star, 03/08/11; and The Globe and Mail, *Toronto*, 03/08/11.

42 HERITAGE 2011 . VOLUME XIV, NUMBER 2